LE

POLONAIS,

JOURNAL

des Intérêts de la Pologne.

La nationalité polonaise
ne périra pas.

TOME PREMIER.

PARIS.

AU BUREAU DU JOURNAL, RUE VIVIENNE, N° 12.

JUILLET - DÉCEMBRE 1833.

TYPOGRAPHIE DE A. PINARD,
QUAI VOLTAIRE, N° 15.

LE POLONAIS,

JOURNAL

DES INTÉRÊTS DE LA POLOGNE.

INTRODUCTION.

En entrant dans la carrière que nous nous sommes proposés de parcourir, en nous présentant comme défenseurs d'une cause honorée des suffrages du monde civilisé, nous nous empressons de prévenir nos lecteurs que nous ne prétendons nullement assimiler notre ministère à celui d'un publiciste chargé de réhabiliter la mémoire d'un défunt indignement calomnié, ou de venger sa mort cruelle.

Au lieu de donner à notre écrit le titre d'*Annales de l'humanité souffrante*, ou celui de *Némésis*, si appropriés d'ailleurs à la cause que nous servons et à la politique qui l'a abandonnée, nous avons préféré celui de *Polonais* ou *Journal des intérêts de la Pologne* ; car, pour nous, et, nous n'en doutons pas, pour tous les hommes indépendans de l'Europe, pour tous les hommes non asservis au joug de l'Autocrate, la nation polonaise et la Pologne existent, bien que momentanément privées des caractères extérieurs de leur organisation politique.

Oui, la Pologne existe, et c'est aux preuves si nombreuses qui signalent, qui constatent sa vie réelle, forte

et énergique, que nous consacrerons une grande partie de nos feuilles. Nous n'aurons pas besoin d'y réfuter des maximes comme celle-ci : *Les morts ne ressuscitent point*, citée d'une manière si opportune à l'occasion d'un emprunt en faveur d'une nation qui, après avoir été quatre cents ans renfermée dans la tombe de l'esclavage, a néanmoins été rappelée à la vie. Car nous, nous parlerons d'un peuple qui n'est pas mort, d'un peuple dont la vie est aussi intense qu'elle est indestructible, d'un peuple qui vit avec un espoir d'autant plus fondé de se voir rétabli dans ses droits, qu'il n'a jamais abusé de sa puissance, jamais déshonoré ses désastres.

Nous n'aurons pas besoin de combattre des assertions semblables à celle qui naguère comparait la durée de la lutte des Grecs de 10 ans avec celle des Polonais de 6 mois ; car, pour nous, nous savons, et l'histoire le dit assez, que la lutte des Polonais a commencé en 1774, que depuis 59 ans elle n'a subi aucune interruption réelle, qu'elle s'est incessamment renouvelée, et qu'elle dure encore au moment où nous écrivons ces lignes. C'est donc une cause palpitante d'intérêt et de vie, une cause d'une actualité flagrante, que nous allons porter au tribunal des nations. En nous vouant à cette tâche honorable, nous en sentons toute la gravité, et nous ne nous dissimulons pas toutes les difficultés de notre entreprise. Avant d'entrer en lice, nous avons étudié, médité notre sujet ; nous nous sommes entourés de tous les matériaux nécessaires ; nous nous sommes assurés les moyens de puiser dans les sources les plus fécondes comme les plus sûres ; un grand nombre de collaborateurs nous ont promis leur assistance. Ainsi préparés

et soutenus, nous descendrons dans l'arène, sûrs d'avance de trouver autant d'amis que de juges.

La couleur politique de notre journal sera, comme nous l'avons annoncé, essentiellement et uniquement nationale. Nous n'avons en vue que la Pologne et son rétablissement comme nation indépendante. Libres de tout engagement envers les partis qui divisent les nations, nous n'irons à la remorque d'aucun, comme nous ne refuserons les sympathies et l'assistance d'aucun. Arracher la Pologne à la domination étrangère, tel est notre but principal. Quelle est la nuance politique que ce vœu pourrait contrarier? Il n'en est aucune. Nous appelons donc toutes les opinions à nous prêter l'appui de leur zèle et celui de leurs influences actives.

Le temps marche, les opinions se heurtent, se modifient, s'éclairent mutuellement. Il en est une qui, un jour, l'emportera nécessairement, qui dominera toutes les autres. Ce sera celle que les nations auront adoptée après avoir entendu plaider toutes les parties, et pour laquelle elles se seront décidées, fortes de l'expérience du passé et du présent. Cette opinion-là, n'en doutons pas, décidera des réformes que la situation d'alors réclamera pour la Pologne; ces réformes seront opérées d'accord avec le vœu de la nation affranchie. En attendant, réunissons tous nos efforts pour tirer la Pologne de son esclavage actuel, pour l'armer, pour combattre avec elle l'ennemi commun de la liberté, du bonheur et de l'ordre : ce pouvoir tyrannique qui vise à la monarchie universelle, et ne la convoite que pour détruire dans les hommes toute vie, tout essor généreux, et pour amener l'Europe entière à cet état de servilité qui domine dans cette Russie

où l'on ne se meut, où l'on n'agit, ne pense que par ordre de l'autocrate ; où l'arrêt seul du maître caractérise les actions comme bonnes ou mauvaises, vertueuses ou criminelles, et où les lois et les institutions n'ont de source et de durée que selon son caprice.

Que s'il y avait quelqu'un qui voulût taxer d'exagération ces craintes de monarchie universelle, nous l'engagerions à considérer ce que sont devenues la Suède, la Pologne, la Crimée, la Géorgie, la Turquie même, et cela dans l'espace de 40 années! Nous lui demanderions de comparer quelle a été, dans cet intervalle, l'influence exercée par la Russie sur l'Europe, et réciproquement par l'Europe sur la Russie. Tout politique impartial sera forcé de reconnaître que la Russie a su, dans ce court espace de temps, abattre ou neutraliser toutes les barrières qui défendaient l'Europe contre ses atteintes, et que l'Europe s'est contentée de fournir à la Russie, dans les résultats de sa civilisation, tous les moyens de consolider son pouvoir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le danger est imminent, le malheur supérieur à toute appréciation humaine. Travaillons donc, et sans relâche, à créer une force de résistance capable d'éloigner le mal qui nous menace. Cette force se retrouvera dans le rétablissement des barrières détruites, et nous voici revenus à la Pologne. Aidons, aidons tous, sans distinction de partis ni de couleurs, à relever cet antique boulevard. Les Polonais ont prouvé de reste qu'ils étaient dignes d'être chargés de défendre les libertés de l'Europe sur les confins de la civilisation. Mais un corps avancé, pour servir utilement, doit être organisé en conséquence, et soutenu efficacement. Voilà pourquoi nous plaiderons

pour la reconstruction d'une Pologne indépendante et *forte*; voilà pourquoi nous travaillerons à la faire entrer comme partie intégrante et nécessaire dans un grand système fédéral européen, dont le double but sera d'assurer, au dehors, l'indépendance de chaque nation confédérée, au dedans, la liberté sans laquelle il n'est pas de bonheur et l'ordre sans lequel il n'est pas de liberté.

Conséquemment à ces vues générales, nous nous proposons deux grands buts dans notre publication : celui de plaider la cause de la Pologne, et celui de servir les Polonais.

En plaidant pour la cause polonaise, nous tâcherons de réunir les preuves qui constatent sa vie nationale, malgré ses défaites, ses désastres, malgré son asservissement total. Nous nous efforcerons de la mieux faire connaître sous le point de vue de son *histoire*, si souvent en rapport avec l'histoire de la France, de l'Angleterre, et des premières nations de l'Europe ; sous le point de vue de sa *géographie* et de sa *statistique*. Ceci nous servira à prouver ce que la Pologne a été avant les quatre démembremens, ce qu'elle aurait pu devenir si on ne l'avait pas abandonnée en 1772, 1773, 1796 et 1815, et si on l'avait assistée dans sa dernière guerre d'indépendance en 1831. Nous nous occuperons aussi de sa *littérature*, ce qui nous mettra à même de faire connaître à nos lecteurs ses écrivains les plus distingués dans le domaine des sciences et des lettres, et de les familiariser avec les ouvrages polonais tant anciens que modernes.

Nous tâcherons de prouver la nécessité d'une Pologne indépendante, en exposant ses droits et ses titres, en rapportant les services que les Polonais ont rendus de

tout temps à la religion, à la politique, aux sciences et aux lettres. Enfin nous ne négligerons aucun moyen, aucune manière, aucun point de vue légal, moral, politique ou diplomatique ; nous ne repousserons aucun mode possible, aucune combinaison qui pourrait amener l'indépendance de la Pologne, but unique de nos vœux et de nos efforts.

Pour servir les Polonais, nous nous empresserons de porter à la connaissance du public les souffrances qu'ils éprouvent ; nous rendrons successivement compte de l'état où se trouve la Pologne et les Polonais attachés à la glèbe de la patrie asservie. Que l'écho de leur infortune, qui retentira dans nos feuilles, devienne pour les victimes un motif de consolation, et fasse germer dans leurs cœurs l'espoir que leurs malheurs auront un terme, et qu'on travaille à le rapprocher.

Nous nous occuperons avec complaisance des Polonais réfugiés que le désastre de la patrie a dispersés sur la surface du globe. Organes de la cause dont ils sont les martyrs, nous tâcherons d'être, vis-à-vis du pouvoir, l'interprète de leurs vœux et de leurs besoins ; vis-à-vis d'eux-mêmes, nous prendrons le rôle si facile d'amis et de conseillers. Au moyen de ce double ministère, nous chercherons à devenir un centre d'union, où viendront se confondre toutes les nuances d'opinions, nuances qui ne pourront jamais ni effacer ni même faire pâlir la forte couleur nationale que nous arborerons comme signe de ralliement, comme bannière autour de laquelle tous viendront se réunir pour défendre la cause commune et combattre le grand ennemi de la Pologne et de la liberté, ainsi que tous ceux qui voudront s'opposer à

l'œuvre de justice et d'équité, au rétablissement de la Pologne *libre, forte* et *indépendante*.

Tel est le plan que nous nous proposons de suivre, sans nous engager néanmoins à nous tenir minutieusement, dans chaque numéro, à l'ordre des sections marquées au Prospectus; ce qui est d'autant moins nécessaire, qu'ayant un but pratique, l'intérêt du moment nous engagera à donner la préférence à des articles qui nous paraîtront plus opportuns et plus intéressans.

Des productions nouvelles, en prose ou en vers, relatives à la Pologne, qui auront pour auteurs des Polonais ou des étrangers, trouveront nécessairement place dans notre journal. Chaque numéro contiendra en outre un bulletin bibliographique de tous les ouvrages polonais qui paraîtront en Europe, et une chronique suivie de tous les événemens récens relatifs soit à la Pologne, soit à l'émigration polonaise.

Nous terminerons notre article d'introduction en réitérant l'appel fait à toutes les ames généreuses pour lesquelles patrie et justice ne sont pas de vains mots. Que tous les amis de la Pologne nous aident à nous constituer l'organe d'une cause qui, si elle parvient à triompher de ses oppresseurs, offrira, dans la relation de la lutte prolongée de ses défenseurs et dans le récit de ses grands désastres et de sa réhabilitation glorieuse, un des monumens les plus importans et les plus instructifs des annales de l'humanité.

CONSOLATION.

Un jour la Pologne ressuscitera : un jour elle reprendra le rang qui lui est assigné par la peur des despotes, par l'amour des peuples. Nul ne sait quand, nul ne sait comment; mais cela sera. C'est la foi de tous les nobles cœurs, c'est la prière de toutes les nations souffrantes, c'est la volonté de toutes les nations libres ; c'est le pressentiment du monde.

Combien n'eût point paru insensé celui qui aurait annoncé l'avenir aux réfugiés Irlandais, lorsque, vaincus et expulsés de la patrie, ils vinrent chercher sous les drapeaux de la France du pain et de nouveaux périls? De quelle témérité n'eût-on pas accusé celui qui leur aurait dit : « La cause que vous avez cru perdue aux rives de la Boyne et sous les murs de Limerick, n'est pas morte : la France et l'Europe la trahiront; vous-mêmes en désespérerez peut-être, mais elle vivra dans les souvenirs de Dieu. Les malheureux que vous avez laissés en proie à vos vainqueurs se dresseront, après un siècle, devant eux : ils redemanderont du pain, et il faudra que la conquérante épuise ses trésors pour leur en donner ; ils redemanderont la liberté de leur ancienne foi, et il faudra qu'elle bouleverse son antique constitution pour leur obéir; ils redemanderont enfin leur nationalité et

leur indépendance, et il lui faudra marcher de concession en concession pour apaiser ce peuple de frères, proscrit et oublié du monde, mais dont l'oppression aura quadruplé le nombre et décuplé les forces.

Serait-il plus insensé, plus téméraire celui qui dirait aujourd'hui aux pélerins Polonais : La patrie dont vous avez brisé un moment les chaînes, et dont vous avez lavé les plaies avec votre sang, n'est pas morte : la France pourra la sacrifier, l'Europe la méconnaître, mais elle ne mourra point pour si peu. Vous rallumerez un jour sur les autels de la patrie le feu sacré des mœurs et des lois nationales dont la Providence vous a confié le dépôt. Restez vous-mêmes au milieu des étrangers; créez-vous un inviolable foyer dans votre fraternité d'exilés; aiguisez-y avec confiance des armes pour l'avenir. Un jour viendra où l'Europe vous demandera de la venger, ou bien recevra de vos mains une vengeance inespérée. C'est vous qui frapperez les premiers ce colosse qui a mis l'un de ses pieds sur la conscience des nations, et l'autre sur leur liberté : vous montrerez que ces pieds sont d'argile; il s'écroulera sous vos coups, et ce sera encore une fois le bourreau châtié par sa victime, et la justice, qui ne meurt point, proclamée et victorieuse.

Telle est notre foi, telle est la leur. Mais comment se consoler des maux ineffables qui entourent aujourd'hui cette cause glorieuse et chérie? Comment s'expliquer cette rigueur de la Providence qui livre d'un côté la Pologne à tout ce que la tyrannie peut inventer de plus exécrable, et de l'autre à de basses persécutions, à des trahisons inouies, à de douloureuses dissentions? Nous ne craindrons pas de dire à ce sujet toute notre pensée

en peu de mots; et, si elle paraît s'écarter des voies ordinaires de la politique du jour, ce ne sera certes point pour déroger à la dignité de la cause polonaise ; ce sera au contraire pour tâcher de l'élever, autant qu'il dépend de notre faiblesse, au niveau de cette gloire ; ce sera pour la faire grandir, s'il se peut, avec la Pologne : et c'est beaucoup dire, puisqu'il n'est aucune chose de ce monde qui soit à nos yeux plus haute que sa destinée, ou plus grande que son nom.

Que l'on ne s'étonne donc point si, après avoir consacré aux malheurs de la Pologne tout ce qu'il y a de plus vif dans la douleur et l'indignation, certaines ames cherchent des consolations dans ces malheurs mêmes, en abdiquant autant qu'il est possible l'appréciation usuelle des événemens, et en se transportant dans une sphère d'idées plus générale et plus élevée. Elles acquerront ainsi le droit de se réconcilier avec l'arrêt porté en ce moment contre la Pologne, et, quelque étrange que cela puisse d'abord paraître, de trouver dans la défaite même une sorte de bienfait. Les cris et les gémissemens des infortunés qui languissent dans les cachots et les mines de la Russie, les souvenirs de tant de braves et d'innocens immolés, les sombres douleurs des exilés, les derniers soupirs de ces récentes victimes qui viennent d'aller verser leur jeune sang, impatiens de l'exil, sur le sol natal : tout cela vient nous poursuivre au moment où nous traçons ces paroles; et néanmoins nous nous hasarderons à dire que la Pologne doit peut-être se féliciter de n'avoir pas encore acheté, malgré un prix si cher, une existence politique ou plutôt extérieure. Nous disons extérieure, parce que c'est à nos yeux la

seule qui lui manque ; car cette existence sociale, religieuse, historique, qui fait la vie intime des nations, elle l'a conquise depuis des siècles et pour jamais. Mais y aurait-il eu avantage pour elle de prendre dès aujourd'hui position parmi les états constitués et reconnus en Europe? Aurait-elle gagné quelque chose à s'associer au mouvement vacillant et rétréci de la société européenne ? N'eût-elle pas été réduite, elle, si noble et si fière, à quelques unes de ces misérables transactions que la Providence ne bénit jamais, soit avec des idées d'un constitutionnalisme rétrograde, soit avec la hideuse anarchie? N'eût-elle pas été surtout saisie au berceau par la diplomatie, emprisonnée dans des langes honteux, et flétrie, elle aussi, par le régime des protocoles? On nous dira que si la France eût répondu à l'appel de la Pologne, la diplomatie serait rentrée sous terre, et que les nations auraient repris leur libre élan. Mais croit-on que, si les journées de juillet n'ont pas été suivies d'une explosion spontanée et simultanée en Europe, cela ait dépendu uniquement de quelques hommes? Ce grand désappointement n'est-il pas le fruit d'une profonde maladie sociale qui travaille l'Europe entière, maladie contagieuse, enracinée, dont le premier symptôme est l'impuissance, et dont la Pologne a été bien plus sûrement préservée par sa défaite, qu'elle ne l'eût été par sa victoire? Ce sont là des questions dont la solution, même présumée, nous entraînerait beaucoup trop loin : nous nous bornons à les soumettre sous forme de doutes à ceux qui, comme nous, ont fait de la cause polonaise la leur, qui souffrent de ses douleurs, qui vivent de ses espérances.

Quoi qu'il en soit, la Pologne est restée pure et sainte, comme le type de la liberté et de la justice, presque partout profanées ; comme l'asile de toutes les ames que le poids de ce siècle opprime ; comme la nation la plus propre à se constituer d'une manière normale, par cela même qu'elle n'a plus ce qu'on appelle de nos jours une constitution. Tous ceux qui ont gardé le culte de la dignité humaine peuvent la vénérer avec amour; tous ceux qui la connaissent savent qu'il n'y a rien à craindre, pour sa constance et sa foi en elle-même, du redoublement d'horreurs qu'elle subit. Ils savent que le découragement n'est pas un mot de sa langue; que chez elle la persévérance et l'intrépidité croissent en raison directe de la durée de l'esclavage et de la pesanteur des chaînes; que le royaume du congrès, par exemple, avec son fantôme de nationalité diplomatique et de gouvernement représentatif, est loin de surpasser, en patriotisme et en ardeur belliqueuse, la Lithuanie, les terres Russiennes, la Gallicie, la Posnanie, et toutes les provinces confondues depuis cinquante années par l'inattentive Europe avec les possessions propres des envahisseurs, confondues dans toutes les géographies, dans toutes les statistiques, dans tous les traités, partout enfin, excepté dans l'immortelle rancune de leurs habitans.

Non, ce n'est pas la défaite, ce n'est pas la souffrance qui perd ou qui compromet les nobles causes. L'histoire toute entière est là pour le prouver. Elle nous offre, depuis l'origine de la société, une série de peuples généreux qui se sont conquis, uniquement à force de malheurs et de constance, la place la plus glorieuse dans la mémoire des hommes. Toute leur destinée a été de lutter

contre la force, de vivre dans une révolte imprévoyante, aveugle, perpétuelle contre elle. Toute leur existence a été de sentir le poids du joug, de le briser et de mourir. Ils se sont dit comme le héros de la mythologie scandinave (1) : « De tristes destinées nous ont envoyé de longues douleurs. » Et ils s'y sont résignés ; et ils s'y sont précipités comme entraînés par un irrésistible attrait. On dirait, à les voir, que la souffrance a été à leurs yeux une mission et une gloire ; que, pour certaines nations comme pour certains chrétiens, il y a là une loi mystérieuse et un instinct sacré.

Telle fut la Grèce aux jours de cette gloire qui a été la première admiration de notre enfance ; telle l'Irlande pendant sept siècles de persécution politique et religieuse ; tels les Gallois pendant leur lutte obstinée contre l'Angleterre ; les Espagnols de Pélage et de Sarragosse ; les Portugais contre l'Espagne ; les Suisses contre l'Autriche ; le Tyrol contre Napoléon ; la Vendée et la Bretagne contre la Convention : tous les faibles, en un mot, qui ont lutté contre les forts. Toutes ces races de glorieux réfractaires forment, à notre avis, l'aristocratie de la race humaine. Rarement la victoire a couronné leurs efforts, et, on peut le dire, jamais elle n'a ajouté à leur gloire. Ce sont leurs dévoûmens sans fruits, leur désintéressement aveugle, leur persévérance acharnée, qui constituent le trésor de l'humanité. Elle garde d'implacables mépris aux nations pour qui ce trésor est inconnu ; elle décerne

---

(1) *Sigurd*, traduction de Ch. J. J. Ampère.

la plus belle couronne d'ici-bas à celles qui meurent pour l'enrichir. Elle ne demande aux générations, à mesure qu'elles passent, qu'un nom que les siècles puissent bénir et répéter comme un cri de guerre et d'honneur. Beaucoup lui en ont fourni ; souvent ce sont des noms sanctifiés par la défaite ou par un noble trépas : Léonidas, Hofer, Kosciuszko ; quelquefois aussi des noms victorieux et vengeurs : Tell, Washington, O'Connell.

Quant à la Pologne, elle occupe depuis long-temps le premier rang parmi ces peuples victimes. Elle a toujours souffert, et toujours elle a persisté à souffrir. Toujours envahie, dévastée, trahie, elle n'en a pas moins toujours jeté le gant aux oppresseurs, et marché la poitrine nue contre eux. La résignation à cette haute mais dure mission est empreinte dans son histoire, dans ses traditions, dans ses mœurs, dans toute son existence nationale, depuis le touchant sacrifice de la reine Hedwige jusqu'aux dévoûmens héroïques de Sobieski pour l'ingrate Autriche et des légions pour la France. Le sacrifice a été sa vie, son métier, et pour ainsi dire son industrie; c'est de ce pain là qu'elle s'est nourrie, et je ne sache pas qu'elle en soit rassasiée. Ses anciens preux ne bâtissaient pas de châteaux indestructibles comme les nôtres; ils n'habitaient que des maisons de bois, afin de les abandonner et de les laisser brûler sans regret quand le service de la patrie les en éloignait. Ses ambassadeurs se ruinaient de fond en comble à l'étranger, ne voulant ni appauvrir le trésor public, ni laisser éclipser par personne l'éclat du nom polonais. Ses budgets étaient votés par enthousiasme, et ses impôts se nommaient *secours*

d'amour (*subsidium charitativum*). En vérité, il y a dans cette nation un parfum de dévoûment qui embaume. C'est pourquoi la Pologne est devenue une terre sainte, une terre dont on peut dire ce que répondait le pape Paul V aux ambassadeurs polonais qui lui portaient des drapeaux pris sur les infidèles, et lui demandaient des reliques : « *Pourquoi m'en demandez-vous à moi?* « *Ramassez de la poussière de votre terre : y en a-t-il une* « *poignée qui ne soit une relique de martyr?* »

Quand on découvre le corps d'un martyr, la religion dépose ses restes sacrés sur l'autel, et les peuples se prosternent pour les vénérer. Les reliques de la Pologne, ce sont ses souvenirs et son nom; la liberté les mettra sur ses drapeaux, et les peuples les suivront pour la venger.

Toutes ses antiques richesses, toute sa force primitive, elle les possède encore : ses enfans exilés comme ses enfans esclaves ont hérité d'un double trésor: l'esprit de sacrifice et l'esprit de foi. Avec un pareil héritage, que ne peut-on espérer, que ne peut-on reconquérir?

N'est-ce pas la foi qui donne et redonne la vie? N'est-ce pas le sacrifice qui l'entretient? Par cette foi inébranlable en leur cause, ils déjoueront toutes les intrigues de leurs adversaires secrets, comme ils ont bravé tous les forfaits de leur tyran avoué. Par cette héroïque manie de tout sacrifier pour elle, ils lui assurent une durée éternelle, une inépuisable fécondité. Le double caractère que nous leur reconnaissons n'est point une illusion. Doutez-vous de leur dévouement? mais cherchez donc parmi ces réfugiés qui ont tout perdu pour la patrie, biens, foyers, dignités, santé, femmes, enfans, tout ce

que l'homme a le droit et le besoin de défendre et d'aimer, cherchez-en un seul qui ne soit prêt à recommencer demain, et cela sans hésitation, sans peine, sans surprise même. Ces hommes-là, je vous le jure, ne s'étonnent que d'une chose, c'est que nous soyions, nous, étonnés de leur dévoûment.

Doutez-vous de leur foi? mais voici quarante années qu'ils viennent parmi nous nous montrer leurs blessures et les tronçons de leur chaîne. Vous ont-ils jamais montré la moindre apparence de découragement; ont-ils jamais cessé de croire à l'affranchissement de leur pays, au châtiment de leurs oppresseurs, à la tardive mais sûre justice d'en haut? Lorsque, laissant loin derrière eux la patrie et unis à nos armées républicaines, ils les aidaient à conquérir l'Italie, leur poitrine gonflée laissait échapper ce chant célèbre : *Non, la Pologne n'a point péri puisque nous vivons encore*. Ceux qui le chantèrent les premiers sont morts, morts pour nous, au pied des pyramides ou sur les plages de St-Domingue : mais le chant, et l'ame qui le dicta, et la foi qui l'inspira, ont survécu; et leurs enfans le répètent chaque jour, et un jour viendra, s'il plait à Dieu, où ils le répéteront encore une fois sur la Vistule affranchie.

Ne soyons donc pas inquiets du sort que l'avenir leur réserve : ce sera un sort glorieux; on peut en croire l'infaillible instinct des peuples et le leur. Quel qu'il soit, eux-mêmes, nous en sommes sûrs, ne voudraient l'échanger contre aucun autre. Quel est le Polonais qui consentirait à changer de patrie? et quel est l'homme de cœur qui, même aujourd'hui, ne voudrait être Polonais?

Quant aux débris sacrés de leurs armées, que la France s'honore d'avoir accueillis, à peine les eut-elle reçus dans son sein, que déjà elle les avait associés à ses plus chères espérances, à ses plus nobles ambitions. Puissent-ils seulement toujours se rester fidèles à eux-mêmes; puissent-ils ne jamais oublier cette véritable nationalité polonaise, non pas telle que se la représente la politique superficielle de nos jours, mais telle qu'elle existe au fond des traditions et des mœurs de la patrie : puissent-ils, en un mot, ne jamais croire que pour sauver la Pologne il faille cesser d'être Polonais, et uniquement Polonais. L'abandon même momentané de leur caractère original et exclusif, pour des habitudes et des idées étrangères, pour des principes soi-disant anglais, français, cosmopolites, leur concilierait peut-être l'appui de quelques meneurs égoïstes et ambitieux, mais les priverait à l'instant de la puissante sympathie des peuples, car les peuples veulent voir en eux des frères indépendans et fiers, et non pas des imitateurs plus ou moins adroits. Ils se dépouilleraient ainsi de toute force vitale : leur vie ne serait plus qu'une vie d'emprunt, leur nationalité, si chérie, qu'une chimère exploitée par des intrigans et de jour en jour plus étrangère à leur patrie, qui ne saurait plus à quoi les reconnaître pour ses enfans. Ce n'est pas que nous voulions les condamner en rien à rester immobiles pendant que le monde marche : mais aujourd'hui ils sont en avant du monde, qu'ils attendent au moins qu'il les ait rejoint. Le progrès d'ailleurs a toujours des bornes. Il est permis à l'homme mûri par l'âge et les épreuves de la vie de changer les habitudes et le costume de ses premières an-

nées; mais renier les affections de son jeune age, mépriser les premières inspirations de son cœur, oublier la langue du berceau, c'est un irrémissible sacrilége.

Puissent-ils encore ne jamais cesser d'assigner, dans leurs vœux et leurs projets, la première place aux volontés de la patrie elle-même, et des infortunés qui sont condamnés à subir toutes les tortures qu'on lui inflige, et pour qui l'exil serait une miséricorde. Car, après tout, il ne faut jamais l'oublier, c'est le sol qui fait la patrie; et quand ce sol, comme celui de la Pologne, est arrosé chaque jour par le sang des martyrs, par les larmes et les sueurs d'un peuple broyé mais indomptable, il devient triplement sacré, il a le droit de servir d'autel à toutes les initiations nouvelles de la pensée nationale. Toutes les émigrations qui ont voulu affecter à l'égard du pays natal une supériorité quelconque de lumières ou de mérites ont toujours fini par être impuissantes ou odieuses. C'est dans le pays qu'il y a le plus de maux et d'angoisses, c'est là par conséquent qu'il y a le plus de vie, le plus d'avenir. Voyez encore l'Irlande, dont la destinée offre avec celle de la Pologne une si remarquable et si consolante analogie: ses émigrés n'ont jamais trahi ni sa cause, ni sa gloire; les Berwick, les Dillon, les Blake, les O'Donnell ont engagé leur victorieuse épée au service de tous les ennemis de l'Angleterre; et cependant qu'est-ce que tout cela auprès de l'opiniâtre et infatigable révolte par laquelle de pauvres paysans, enchaînés au sol esclave, y ont miné et détruit, pierre par pierre, l'édifice du despotisme politique et religieux!

Ce ne sont là que des avertissemens pour l'avenir, sans aucun fondement dans le présent, et que nous

puisons uniquement dans l'expérience de l'histoire et dans notre tendre sollicitude pour la gloire et les intérêts de ces illustres proscrits. Notre devoir, à nous Français, c'est de les aimer toujours d'un amour de frères ; c'est de leur créer une patrie dans nos cœurs, et un culte dans nos souvenirs. Et non seulement la pensée de la Pologne ne doit s'éteindre jamais dans nos ames, mais encore le récit de ses injures et de sa gloire ne doit jamais expirer sur nos lèvres. Chaque fois que les hommes de sang parleront de justice, ou les peuples malheureux de liberté, il faut qu'un immortel écho leur jette le nom de POLOGNE, pour flétrir le mensonge des uns et enflammer le courage des autres. C'est ainsi que nous hâterons le moment de sa résurrection, le moment où la plus odieuse iniquité de l'histoire du monde sera réparée et punie. Cette réparation sera sans doute une grande douleur pour certains diplomates et certaines polices, mais ce sera une grande joie pour Dieu et pour le genre humain ; car le triomphe de la Pologne sera le triomphe de la liberté et de la justice : or la justice et la liberté sont les filles aînées de Dieu, et les premières amours de l'homme.

CH. DE MONTALEMBERT.

RÉUNION

DE LA LITHUANIE A LA POLOGNE.

L'Empereur de Russie a répété plus d'une fois, à la face de l'Europe, dans les ukases relatifs à la Lithuanie et aux *Terres Russiennes* (1), qu'il considère les pays arrachés à la Pologne comme réunis de nouveau sous la domination de leur souverain légitime. Nicolas n'est pas le premier qui, s'appuyant sur les récits absurdes de quelques écrivains salariés, ait osé présenter sous cet aspect l'envahissement des provinces polonaises; Catherine II et Alexandre l'avaient déjà fait. Mais il est inutile de réfuter directement ces fausses assertions qui tendent à sanctionner l'illégalité, et qui tombent d'elles-mêmes; nous nous imposons une tâche plus importante, c'est celle de démontrer à nos lecteurs, à quelle époque, par quels motifs, et de quelle manière ces provinces, et particulièrement la Lithuanie, ont été réunies à la Pologne.

La liaison de deux nations, l'une civilisée et riche, l'autre inculte et brave, est un exemple unique dans l'histoire du monde, et d'autant plus étonnant que ces deux nations ont identifié leur sort par l'échange de

(1) Dénomination par laquelle on désigne la Volhynie, la Podolie, l'Ukraine et les Russies blanche, rouge et noire, malgré les assertions contraires de la politique russe.

leurs avantages et de leurs ressources, en conservant jusque dans les derniers temps leur indépendance, non par amour-propre ou par ambition, mais par le sentiment de leur commune dignité.

Au XIIe siècle, lorsqu'en Europe on connaissait à peine l'existence de la Russie, à l'époque où les chevaliers Teutons, après avoir éprouvé des échecs en Lithuanie, répandaient chez leurs voisins des bruits sourds et sinistres sur ce dernier pays, la Pologne s'était déjà rendue célèbre, même chez les peuples les plus éloignés, par le courage de ses habitans et la douceur de leurs mœurs.

La grande et la petite Pologne formèrent le premier noyau de l'état polonais, et la Mazovie, dès le Xe siècle, en faisait partie intégrante. Le Bug et le Dniester séparaient la Pologne des Slaves orientaux; et les monts Carpathes, de la Hongrie. Vers la fin du règne de Miecislas Ier, Wladimir, duc de Kiiovie, soumit les tribus slaves qui avoisinaient la Pologne, et établit des colonies russes jusque sur la rivière de San. Boleslas-le-Vaillant, en défendant ses voisins, reconquit les terres envahies, et s'empara en outre, en 1020, de la souveraineté de Kiiow. Boleslas II, dit l'*Audacieux*, repoussa les incursions fréquentes des princes russes, et Kiiow fut définitivement rendu tributaire. Sous le règne de Boleslas III, dit *Bouche de travers*, la Pologne fut agrandie à l'occident par les pays situés entre l'Oder et l'Elbe. La mésintelligence entre les fils de Boleslas III eut de funestes conséquences pour le pays, qui se trouvait partagé entre eux. Ladislas-le-Nain s'efforça de refondre en un seul corps les principautés qui avaient été désunies; mais les chevaliers Teutons firent échouer ce projet.

Cet ordre, avare, ambitieux et perfide, avait été appelé, en 1225, par Conrad, duc de Mazovie, pour rétablir la tranquillité en Prusse. Malgré l'accueil et les avantages qu'ils avaient reçus de la part des Polonais, les chevaliers s'emparèrent, en 1310, par trahison, de Dantzick et de la Poméranie, ancien héritage de la Pologne.

Alors Ladislas fit la guerre à l'ordre et abaissa son orgueil; mais il ne put reconquérir les pays qui avaient été détachés de ses possessions par leur perfidie et leurs ruses. Il pressentait le danger de l'accroissement de cette puissance occulte, et pour la paralyser il chercha à établir des relations avec la Lithuanie, païenne encore, par le mariage de son fils Casimir avec Anne, fille du grand Giedymin, duc de Lithuanie. Ainsi, la première idée de réunir les deux nations est due à Ladislas; et le premier moyen de rapprochement entre les Polonais et les Lithuaniens a été cette alliance formée par lui; mais ses vœux ne furent complétement accomplis qu'après 150 ans de guerres sanglantes avec les chevaliers Teutons.

Son fils, Casimir-le-Grand, hérita de la Russie rouge; il s'occupa d'organiser, fortifier, embellir les villes et les pays soumis à sa domination et de les doter d'institutions utiles.

Louis, roi de Hongrie, épiait le moment où il pourrait dépouiller la Pologne de ses plus belles et de ses plus riches provinces du midi. Mais l'avénement au trône de Pologne de la jeune et célèbre Hedwige fit avorter ses desseins; elle parvint à expulser des châteaux de la Russie rouge les starostes hongrois installés par le roi Louis, et de cette manière elle assura à la Pologne la possession de cette province, qui lui resta pendant qua-

tre siècles. Son mariage avec Jagellon, grand-duc de Lithuanie, qu'elle avait préféré à ses nombreux concurrens, réunit les deux nations polonaise et lithuanienne en un seul corps politique. On voit par ce récit rapide quels étaient l'étendue et l'état de la Pologne proprement dite, avant l'époque dont nous nous occuperons bientôt.

Mais jetons auparavant un coup d'œil sur la Lithuanie, examinons sa situation, son étendue, et donnons un résumé des événemens qui précédèrent sa réunion à la Pologne.

Une des plus grandes vérités historiques, et qui est hors de toute controverse, c'est que la nation lithuanienne, répartie sur les bords de la Baltique et s'étendant vers le midi jusqu'aux rives du Prypec et du Dnieper, n'a rien eu de commun avec les tribus des Slaves et des Goths. La langue, la poésie, les mœurs, la religion, la distinguaient totalement de ses voisins. On retrouve, dans le XIIe siècle, les traces des guerres qu'elle a faites aux ducs russes. Aux temps où les Tartares étaient maîtres de Moscou, la Lithuanie étendait ses conquêtes jusqu'à la Dwina, et formait un État souverain et indépendant, qui était gouverné par Ryngold. Différant des autres nations du nord pas son culte païen, la Lithuanie n'avait de relations avec elles que par la guerre et par le pillage, et ce n'est que sous ce rapport que les Lithuaniens avaient été connus jusque là des Polonais et des Slavons; car les courses des Lithuaniens étaient toujours précédées par la terreur et marquées par la destruction.

Les chevaliers teutoniques, attirés vers ces contrées par Conrad, duc de Mazovie, conçurent le dessein de

conquérir la Lithuanie pour y introduire le christianisme. Les invasions fréquentes qu'ils y firent et les collisions sanglantes qui en furent la suite ne changèrent cependant point l'état politique de ce pays. Le passage des troupes ennemies n'était pas même onéreux aux Lithuaniens ; au contraire, comme ils étaient pauvres, vivant au milieu des forêts et habitués à une guerre continuelle, ces circonstances étaient propres à satisfaire leurs goûts et leurs besoins. Mindowe ou Mendog, qui venait d'embrasser le christianisme, mit cependant pour quelque temps fin à ces dévastations et à ce pillage; mais, n'ayant pas tardé à se dégoûter de payer le tribut exigé par le Saint-Siége, il renonça à sa nouvelle religion et devint l'ennemi le plus acharné des chrétiens; et ses successeurs l'imitèrent pendant long-temps. L'état de ce pays ne fut connu avec quelque précision que sous le règne de Giedymin; les avantages que ce prince remporta sur les chevaliers Teutons lui donnèrent une grande prépondérance dans le nord. Ladislas, surnommé le Nain, roi de Pologne, avait bien apprécié ces circonstances, et c'est ce qui l'engagea, comme nous l'avons vu plus haut, à rechercher l'amitié de ce prince et à former une alliance qui, en affermissant la Pologne de ce côté-là, devenait en même temps dangereuse pour les chevaliers Teutons; et quoique les ducs de Lithuanie, Kieystut et Lubart, mécontens des traités conclus, renouvelassent, après la mort de Giedymin, les hostilités avec la Pologne au sujet de la Volhynie et des autres provinces russiennes, et poussassent même leurs incursions jusqu'à la Vistule, c'étaient plutôt des démêlés personnels entre les princes qu'une guerre nationale.

Olgierd sut non seulement conserver les conquêtes de son père, mais il étendit les frontières de ses états jusqu'au Don et jusqu'à la mer Noire. Il rendit tributaires les villes de Pskof et du grand Nowgorod, et trois fois les Polonais victorieux portèrent leurs armes jusqu'aux portes de Moscou. A la suite de ces conquêtes les mœurs des habitans de la Lithuanie s'adoucirent peu à peu par le contact avec les peuples des pays subjugués. Cependant il n'existait pas encore de législation écrite, et la volonté du prince régnant était la seule loi reconnue. Les documens en petit nombre qui nous restent de cette époque sont en langue slavonne, et cet idiôme, arrivé des provinces conquises en Lithuanie, n'avait pas tardé à devenir celui de la cour et des princes. C'était aussi celui dont on faisait usage dans les tribunaux et dans l'administration, et plus tard les rois l'employaient presque exclusivement dans leurs rescrits. L'influence de cette langue contribua, sous le règne d'Olgierd, à faire tolérer la religion grecque de préférence au catholicisme, qui rappelait au peuple l'ordre détesté des Teutons.

Nous trouvons, dès l'année 1340, les traces de quelques relations commerciales de la Lithuanie avec l'Angleterre, traces qui prouvent que la première sut de bonne heure tirer parti de ses produits agricoles. Une nourriture assez grossière et un vêtement simple, fait de peaux de bêtes, satisfaisaient, à cette époque, aux premiers besoins des Lithuaniens. Les armes à feu leur étaient encore inconnues, mais la pique et le sabre, maniés par une main robuste et exercée dès l'enfance, leur suffisaient pour remporter des victoires. C'est dans un tel

état, et avec de pareilles dispositions, que Jagellon, fils et successeur d'Olgierd, trouva la Lithuanie. Avec la vaste domination et la gloire dont il avait hérité de son père, il ne lui manquait que le titre et les insignes de la royauté pour jouir d'une influence politique proportionnée à son pouvoir; aussi ne laissa-t-il pas échapper la première occasion qui se présenta pour se procurer cet avantage.

Hedwige, âgée de treize ans, venait d'hériter du trône de Casimir-le-Grand, et son mari devait être roi des Polonais. Un grand nombre de concurrens, parmi lesquels le fils d'Olgierd se distinguait, prétendirent à la main de la jeune princesse. Les délégués de Jagellon représentaient à la princesse et aux Polonais les grands avantages que leur offrait la Lithuanie. Hedwige, fervente chrétienne, estimait peu le mérite d'un prince païen. Mais, lorsqu'on l'eut convaincue que Jagellon et tout son peuple embrasseraient le christianisme si elle consentait à l'épouser, elle fit le sacrifice de son affection pour le duc Guillaume d'Autriche, compagnon de son enfance, et accepta les propositions du prince Lithuanien. Les chroniqueurs nous ont laissé des descriptions brillantes des cérémonies qui eurent lieu à cette occasion : on y vante la taille et l'air martial de Jagellon, ainsi que les graces séduisantes d'Hedwige, qu'on appelle *une femme resplendissante de beauté, une nouvelle Hélène, l'étoile du Nord*. A Wilna, en présence des quatre délégués polonais, Wlodek, Ogrodzinski, Chrétien Ostrowski, Rawicz, Szafraniec et Hinka de Rogow, Jagellon jura de réunir la Lithuanie à la Pologne, et de reconquérir les pays envahis par les Teutons. Après ce

premier serment prêté entre les mains des envoyés d'Hedwige, ceux-ci se rendirent avec le prince Lithuanien à Lublin, où beaucoup de grands seigneurs vinrent à sa rencontre. Il se rendit à Cracovie, et, le 12 février 1386, il fit son entrée dans cette ville à la tête de cinq corps de cavalerie composés de Lithuaniens, de Russiens et de Tartares. Le lendemain il offrit à la reine de riches présens; le troisième jour il reçut le baptême sous le nom de Ladislas; et ses frères Witold, Swidrygayllo et Borys suivirent son exemple. Le même jour Jagellon épousa Hedwige : il confirma par un nouveau serment la promesse solennelle qu'il avait faite dans sa capitale d'unir à perpétuité la Lithuanie, la Samogitie, et toutes les terres Russiennes dont il était maître, à la Pologne, et il chargea de ses malédictions quiconque oserait tenter de rompre cette union. Le quatrième jour, il fut sacré et couronné; et, le cinquième, il reçut le serment des états du royaume et de dix-neuf ducs, parmi lesquels figuraient ceux de Siewierz, de Kiiow et du grand Nowgorod.

Pendant que les deux nations étaient vivement préoccupées de l'acte de leur union, les chevaliers Teutons, qui regardaient cette alliance de très mauvais œil, envahirent brusquement la Lithuanie, en poussant leurs dévastations jusqu'aux environs de Polock, tandis que Swiatoslaw, duc de Smolensk, s'empara de Witepsk et d'Orsza. Mais Witold et Skirgayllo, envoyés par le roi, firent cesser ces agressions; et Jagellon, après avoir passé en Pologne une année entière, retourna en Lithuanie, accompagné de la reine, en emmenant avec lui un grand nombre de seigneurs laïcs et de membres du

clergé. Après son arrivée, il convoqua la diète à Wilna ; les membres de cette assemblée générale promirent, pour eux et pour la nation, d'embrasser la religion chrétienne ; le roi envoya à ce sujet, au pape Urbain, une ambassade qui eut pour résultat l'établissement en Lithuanie d'évêchés et de paroisses ; et, comme les prêtres envoyés de Rome ne comprenaient pas la langue lithuanienne, le roi entreprit de parcourir ses provinces pour hâter la conversion de ses sujets, à qui il distribuait lui-même des vêtemens blancs.

Après quinze années environ d'efforts pour porter au niveau de celle de la Pologne la civilisation de la Lithuanie, cet état ne possédait pas encore d'écoles qui pussent rivaliser avec les institutions qu'Hedwige avait fondées à Cracovie ; mais le pays possédait un clergé qui s'occupait avec beaucoup de zèle et d'activité de l'instruction du peuple, tandis que la jeune noblesse se rendait à Prague, en Bohême, où, par les soins d'Hedwige, on avait organisé une école supérieure pour les jeunes Lithuaniens. Nous ne devons pas omettre, parmi les événemens qui eurent lieu durant cette période de quinze ans, la défaite des Tartares d'Outre-Volga, et les dissensions élevées entre le roi et son frère Vitold, qui cherchait à usurper la souveraineté de la Lithuanie. Cette querelle avait heureusement cessé et commençait à tomber dans l'oubli, lorsque les Teutons, excités par l'empereur Sigismond et par Venceslas, roi de Bohême, se disposèrent à attaquer de nouveau la Lithuanie, et rassemblèrent des forces imposantes pour en faire la conquête. Ladislas, de son côté, réunit une armée de 200,000 hommes, composée de Polonais et de Lithua-

niens. Toute l'Europe orientale attendait avec anxiété l'issue de cette lutte qui devait décider des destinées de la Pologne, de la Lithuanie, et des Terres Russiennes. Les deux armées se rencontrèrent, le 14 juillet 1411, dans les plaines de Grünwald. Après un combat long et acharné, les chevaliers Teutons furent complétement défaits, et leur grand-maître, Ulric de Jungingen, fut tué, ainsi qu'un grand nombre de commandeurs de l'ordre. A la suite de la victoire remportée sur les Teutons, le roi de Pologne soumit la plus grande partie de la Prusse et la Poméranie, accomplissant ainsi les conditions qu'il avait jurées lors du premier acte d'union. Rassuré du côté des ennemis extérieurs, le roi convoqua, en 1413, conjointement avec Witold, à Horodlo, sur le Bug, une diète, dans le but de resserrer les liens qui unissaient la Lithuanie à la Pologne.

Cette diète rédigea et publia une constitution dans laquelle les grandes franchises dont jouissait la noblesse Lithuanienne sont établies de la manière la plus claire. Cet acte solennel, conservé jusqu'à présent, s'exprime textuellement de la manière suivante : *D'après la volonté des seigneurs, de la noblesse et des boyards, nous incorporons pour la seconde fois au royaume de Pologne toutes nos provinces, avec leurs districts et leurs dépendances.*

Il fut convenu, par le même acte, que l'élection d'un roi serait faite simultanément par les deux pays ; que le lieu de réunion des diètes générales serait Lublin ou Parczow; qu'il ne serait point nommé de duc de Lithuanie sans le consentement exprès du roi ; que la religion serait la même pour les Lithuaniens que pour les Polonais, et que la législation polonaise concernant la magistrature,

l'hérédité et le partage des biens serait introduite en Lithuanie. A cette dernière convention, on ajouta qu'aucun noble ne pourrait disposer de ses biens fonds, pour les vendre ou léguer, qu'avec la permission de son prince.

Toutes ces conventions générales furent stipulées sous la foi du serment, et l'acte qui les renfermait fut signé par les diverses parties contractantes. Parmi les signataires on compte dix évêques, neuf palatins, vingt-trois castellans, onze juges et plusieurs princes de la maison des Jagellons. Afin de cimenter encore plus l'union formée entre les deux nations, la noblesse polonaise admit à la jouissance de ses armoiries les premières familles lithuaniennes, avec lesquelles elle s'allia. L'acte précité et les historiens du temps font mention de quarante-sept familles, qui, après avoir contracté les arrangemens préalables, reçurent du roi des armoiries. Le privilége d'en posséder était une distinction très rare en Pologne; le roi ne l'accordait ordinairement qu'après de longues années et de grands services rendus à la patrie.

Après ces importantes conventions, le roi, secondé par son frère Witold, s'occupa de la conversion de la Samogitie qui conservait encore la plupart des cérémonies et des usages du paganisme. Les deux princes signalèrent leur arrivée en Samogitie par la destruction de tous les objets du culte payen; il firent éteindre le feu sacré, entretenu jour et nuit sur une montagne située au bord de la rivière de *Niewiaza*, et que l'on appellait *Znicz*.

Les Samogitiens, captivés par la douceur et par la bonté des apôtres du christianisme, et encouragés par

l'exemple du roi et du grand-duc, adoptèrent avec empressement la religion chrétienne.

Le roi, après avoir confié à Witold le gouvernement de la Lithuanie, retourna en Pologne. Dans les dernières années de sa vie, les Polonais éprouvèrent quelques alarmes de la part de leurs voisins qui tentaient de relâcher les liens des deux nations; mais les efforts des adversaires de la Pologne vinrent échouer contre la fermeté inébranlable de Zbigniew Olesnicki; et l'empereur Sigismond, ennemi secret de Jagellon malgré la double parenté qui l'unissait à lui, fut trompé dans son espoir et ne réussit point à porter la division dans le royaume.

Par l'accomplissement d'une union aussi intime entre la Lithuanie et la Pologne, la puissance des deux pays s'accrut rapidement, et les peuples mêmes des contrées lointaines briguèrent leur alliance. Le trône de Bohême fut, à trois reprises différentes, offert par les habitans de cette contrée à Jagellon et à Witold. Les empereurs de Bysance implorèrent le secours de la Pologne contre les envahissemens des Turcs. Par suite de ces demandes, le roi fit envoyer par la mer Noire une grande quantité de vivres dans la capitale de l'empire d'Orient. Les habitans de la Tauride et les autres Tartares tributaires du royaume servaient d'auxiliaires en temps de guerre; ils recevaient leurs khans de la main des rois de Pologne, grands-ducs de Lithuanie. En 1428, Ladislas et Witold avaient reçu à Luck et entretenu à leur frais, pendant cinquante jours et avec la plus grande magnificence, quinze princes souverains et leurs embassadeurs, venus de différens états d'Europe et d'Asie pour se concerter

avec les deux frères sur les mesures à prendre contre la puissance qui menaçait de tout envahir. A cette époque, si florissante pour le royaume de Pologne, il s'étendait des rivages de la Baltique à ceux de la mer Noire, et des bords de l'Oder jusque bien avant vers le nord, au delà de la Dwina. Dans toute cette vaste étendue, le cultivateur était libre, la justice était administrée exactement, les ennemis extérieurs rencontraient d'invincibles obstacles, et les tributs des peuples soumis remplissaient le trésor public. Le fier Teuton, auparavant sans frein dans ses incursions, avait été vaincu et refoulé; après les derniers coups que lui avaient portés les armes lithuaniennes, il se trouvait à son tour chargé du joug dont il voulait accabler la Pologne et la Lithuanie.

En même temps, Georges et Hleb, princes de Smolensk, fils de Swiatoslaw, avaient, à cause de leur perfidie, été dépouillés de leur héritage; ils cherchaient un refuge à la cour des petits souverains du voisinage, et leur principauté devint alors et demeura province lithuanienne. Cette époque fut l'apogée de la gloire Polonaise et Lithuanienne.

Les règnes suivans des princes Jagellons furent moins heureux pour les deux pays. Le fils aîné de Ladislas périt près de Varna, en 1444. Son frère Casimir, qui lui succéda sur le trône de Pologne, ayant marqué plus de prédilection pour les Lithuaniens que pour les Polonais, fit naître des mésintelligences qui affaiblirent et altérèrent pour un temps l'union et la tranquillité des deux peuples. Ces désordres occasionèrent la perte du vasselage des Tartares de Pérékop, et celle de Pskow et du grand Nowgorod. Les Polonais prirent le parti de

la patience, prévoyant la ruine commune dans la séparation de la Pologne et de la Lithuanie. Les Lithuaniens en vinrent aussi à sentir les funestes conséquences de leur entêtement, et, en 1501, ils envoyèrent en Pologne une députation dont les membres étaient munis des instructions nécessaires pour rétablir la bonne intelligence. Cette démarche vint fort à propos, à la suite des relations mutuelles de commerce, d'amitié et de famille qui, malgré les dissentions politiques, n'avaient jamais cessé d'exister pendant un siècle entre les habitans des deux contrées. Les Lithuaniens, depuis long-temps à même d'apprécier les lois polonaises, réclamèrent vivement alors pour que le bénéfice en fût étendu à toute la Lithuanie; ils insistèrent fortement pour que leur législation, jusqu'à ce moment très imparfaite, fût améliorée et mise en harmonie avec les besoins du pays. Sigismond Ier satisfit en partie à ces demandes réitérées : à la diète de Wilna, en 1522, il déclara que les statuts constitutifs de la Pologne seraient communs à la Lithuanie. Pendant les cinquante années que dura le règne de ce roi équitable, tout tendit à fortifier les liens qui unissaient les deux peuples, et le gouvernement s'attacha constamment à favoriser et à multiplier les rapports entre les particuliers des deux pays. Les troubles survenus en Livonie, sous Sigismond-Auguste, et la nécessité de mesures énergiques propres à les apaiser, hâtèrent la réunion définitive de la Pologne et de la Lithuanie. Dès cet instant, le roi mit tous ses soins à faire partager aux Lithuaniens les avantages et les priviléges dont jouissaient les citoyens de la Pologne. Malgré les nom-

breuses difficultés que lui opposaient les préjugés aristocratiques et l'ignorance populaire, ce dernier rejeton de l'illustre souche des Jagellons parvint à fonder définitivement en Lithuanie les bienfaits de la liberté. Il accorda à la nation le droit d'élire ses propres magistrats, et lui abandonna plusieurs des grands domaines qui jusque là avaient appartenu à la couronne; il diminua les formalités exigées pour la vente des biens-fonds, etc. En 1564, il donna un code civil à la Lithuanie. Aux diètes de Brzesc et de Grodno (1564 et 1568), les Lithuaniens s'occupèrent du soin de compléter les statuts organiques qui leur avaient été octroyés, et ils rédigèrent plusieurs articles additionnels qui reçurent la sanction royale. Enfin, la diète, rassemblée à Lublin en 1568 et qui y fut entretenue pendant près d'une année aux frais de la couronne, mit la dernière main à l'œuvre de l'union des Polonais et des Lithuaniens. A cette mémorable assemblée, il fut arrêté que le nombre des nonces ou députés de la Lithuanie à la diète serait égal à celui des nonces de la Pologne; qu'à l'avenir les diètes ne devraient siéger qu'à Varsovie; que le royaume de Pologne et le grand duché de Lithuanie ne devaient plus former qu'une seule et même république, gouvernée par un roi qui serait élu en commun et dont la politique devrait être unique pour les deux nations. Pour tous les priviléges et les prérogatives, les Lithuaniens devaient être complétement assimilés aux Polonais; le système monétaire devait être le même pour les deux contrées. Il n'y eut de conservé qu'un certain nombre de lois et de réglemens adaptés aux localités et aux coutumes particulières des provinces.

Il fut cependant décrété que le grand duché de Lithuanie aurait, comme la Pologne, ses dignitaires, ses ministres, son armée, son trésor public; en un mot, un gouvernement souverain spécial, ce qui devint bientôt, comme il est facile de le présumer, la source de grands désordres dans l'administration générale du royaume.

La même diète de 1568 détermina que la Livonie appartiendrait en commun à la Pologne et à la Lithuanie, tandis que la Podlachie, la Volhynie et l'Ukraine resteraient incorporées à la Petite-Pologne. Depuis cette époque, les destinées des Polonais et des Lithuaniens furent entièrement confondues : ils jouissaient tous également de l'état florissant de l'agriculture, dont les abondans produits enrichissaient le laborieux cultivateur; des arts et des manufactures qui prenaient un grand développement; du commerce très actif et très avantageux, surtout avec les Anglais, notamment pour les blés et les bois de construction dans les villes sur la Vistule et le Niemen; des économies successives et toujours croissantes qu'une longue paix permettait à leurs rois de faire et d'appliquer à l'érection de monumens ou à la fondation d'institutions en faveur des deux nations unies : et tous aussi supportaient également le fardeau des guerres et des calamités qui survenaient. En résumé le bonheur et le malheur, les victoires et les revers, tout était commun entre eux.

Depuis la fin du dernier siècle, l'unanimité des sentimens qui enflamment les cœurs des Pololonais et des Lithuaniens, l'émulation qu'ils mettent dans leurs sacrifices à la patrie, la haine qu'ils ont vouée à leur commun oppresseur ne sont-elles pas des preuves irré-

fragables de cette fraternité que plusieurs siècles ont déjà cimentée?

Aujourd'hui, leur éternel ennemi se promène sur le sol qu'il a dévasté, et où régnaient avant son arrivée l'opulence et l'industrie ; mais il y séjourne avec ce sentiment de crainte qui ne quitte jamais le criminel, l'usurpateur, le tyran ; tandis que les habitans de cette terre, qui errent tristement au milieu des ruines qui couvrent sa surface, et ceux que des malheurs inouis et une vengeance atroce ont dispersés sur tous les points du globe, conservent la conviction inébranlable qu'un jour viendra où des cris de victoire retentiront, en Lithuanie comme en Pologne, dans les châteaux élevés naguère par les mains des prisonniers russes. Les os de tant de héros, de tant de martyrs, seront religieusement recueillis ; le sang de tant de milliers de Polonais sera vengé, et leurs magnanimes efforts obtiendront une noble récompense.

STANCES.

Le *Hull Polish Record*, journal publié à Hull par la Société des Amis de la Pologne, a inséré dans son troisième numéro une lettre adressée au docteur Chalmers, président de la Société, qui contient un témoignage touchant de sympathie pour la Pologne, donné par les enfans de Beverley. Cette lettre étant parvenue à la connaissance des réfugiés Polonais à Paris, M. Witwicki, poète polonais, a essayé d'exprimer le sentiment d'admiration et de reconnaissance qu'inspire à ses compatriotes le noble enthousiasme de ces jeunes amis de la liberté. Il leur a adressé des stances que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs avec la lettre d'envoi. Elles ont été traduites en anglais par le docteur Bowring, membre de la Société Littéraire Polonaise de Paris; et, en français, par un autre membre de la mên e Société.

A M. le docteur Chalmers, président de la Société polonaise, à Hull.

Monsieur,

Je vous envoie *le denier du samedi* (saturday's penny), fruit des épargnes de mes propres petites filles et de quelques autres enfans.

Ils vous prient, les larmes aux yeux, de ne plus laisser mourir de froid en Sibérie de petits garçons et de petites filles, et de demander à l'empereur de Russie de ne plus envoyer les Polonais dans ces affreuses contrées.

Tel est, Monsieur, le simple langage de ces enfans qui m'entourent le soir quand je leur raconte des faits qui les intéressent par leur triste et terrible réalité.

Nous avons frémi et pleuré ensemble, et dans nos prières du soir nous n'avons jamais oublié la Pologne. Puissent d'autres mères vous envoyer de ces offres si innocentes, et prouver par là à M. Campbell (1) que les femmes du nord ont aussi entendu le cri de détresse de la Pologne.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

UNE MÈRE.

AUX ENFANS DE BEVERLEY.

I.

Chers enfans, nos bons amis! votre action noble est parvenue jusqu'à nous et a retenti dans nos cœurs. Vos anges gardiens l'ont portée avec joie au ciel. Elle a été accueillie par celui à qui n'échappe aucune larme, aucun soupir né de l'amour du prochain. Cette compassion d'ames pures vous a revêtus à ses yeux comme d'une robe de fête.

II.

Vous avez acquis de bonne heure le plus précieux

(1) Campbell, célèbre poète anglais, président de la Société des Amis de la Pologne, à Londres.

trésor de la vie : le souvenir d'une belle action. Dans le pays dont les malheurs vous ont émus, dans cette patrie dont le nom me remplit d'orgueil, plus d'un père se souviendra de vous dans sa prière; dans les yeux de plus d'une mère, de plus d'une sœur, des larmes de reconnaissance et d'attendrissement réfléchiront votre offrande. Que vos mères se réjouissent, que vos familles se glorifient de vous : le sentiment de la vertu a germé dans vos cœurs, comme un grain précieux et vivifiant dans une terre fertile et bénie du ciel.

III.

Ma nation que vous aimiez a reçu une sublime mission. Elle a été visitée dans sa douleur par celui devant qui le peuple le plus puissant n'est pas plus fort qu'un épis abaissé par le vent. Elle a été choisie par lui pour racheter par son sang et son martyre la liberté des nations. Le calice des amertumes dont ses tyrans l'abreuvent se videra, le jour de la résurrection se lèvera radieux, et l'univers respirera en liberté. L'amitié du peuple de la Grande-Bretagne sera à jamais chère aux Polonais : il est précieux l'ami qu'on découvre à l'heure de l'adversité.

IV.

Chargée de triples chaînes, n'ayant plus ni force ni sang, épuisée par une lutte mortelle, la Pologne tombe défaillante entre les bras des peuples. Ceux qui tant de fois tremblèrent à sa voix, ceux dont elle a naguère détourné avec tant de dévoûment le glaive de la mort, et ceux qui hier encore étaient ses tributaires, ceux-là même ont déchiré et percé de leurs lances sa poitrine

innocente et désarmée; ils se baignent dans son sang, ils s'acharnent sur son corps encore tiède, furieux de ne pas la voir expirer entre leurs mains. Mais elle a le regard fixé au ciel; c'est là qu'elle puise une force immortelle; et tandis que ses oppresseurs proclament son trépas, elle entend célébrer ses funérailles par le chant de l'*alleluia*.

V.

Cependant le soleil est voilé; le sanctuaire de la liberté est tendu de noir. L'écho ne répète que des gémissemens; les larmes ne tarissent point; le sang ruissèle sous le knout du Czar. Des enfans arrachés des bras de leurs mères tombent mourans dans les déserts, comme les premières fleurs du printemps flétries par les frimas; ils cherchent d'un œil incertain ceux qui leur ont donné le jour, et ne voient que des bourreaux cruels qui ne comprennent point leur langage. Sur les routes solitaires qui traversent cet hiver éternel, on n'entend plus que le bruit des chaînes traînées par des patriotes que le Czar fait marcher à coups de fouet. Le chant national du héros polonais retentit sourdement dans les sombres profondeurs des mines de Sibérie; et le bras devant qui s'enfuirent des masses d'esclaves armés, comme des oiseaux épouvantés, aujourd'hui enchaîné, arrache aux entrailles de la terre un métal qui sert au despote pour acheter la conscience des bourreaux.

VI.

C'est dans les villes maritimes, comme par dérision des nations de l'Europe, que le czar impie leur donne en spectacle le martyre des Polonais. Le sang des victi-

mes qu'il livre au supplice rejaillit sur le sanctuaire de Dieu (1). Le nouveau Nabuchodonozor, du haut de son trône, contemple avec mépris la Pologne, et, enorgueilli par sa puissance, il crie aux peuples de la terre : Tremblez! Il arrache des races entières pour les chasser devant lui, comme des troupeaux de bétail, dans une terre de servitude perpétuelle. Toutes les familles y sont en deuil; toutes pleurent leurs fils morts en combattant, gémissant dans l'esclavage ou forcés d'aller mendier le pain des étrangers. Oh! priez, priez vos mères de ne pas troubler la sérénité de votre innocente jeunesse par le récit des souffrances d'un peuple martyr ou par le tableau de la rage de son tyran : ce serait un tableau d'enfer, et votre âge et votre innocence vous rapprochent du ciel.

VII.

Loin de vous ces sombres idées, afin que la haine des hommes ne verse pas trop tôt son amertume dans votre sein, afin que votre sommeil n'en soit point troublé. Plus tard vous apprendrez qu'il y eut un peuple libre, noble et vaillant, qui, par amour du Christ, versait son sang pour d'autres peuples; à qui, par une injustice sans pareille dans l'histoire, on a ravi sa patrie sans laquelle il ne peut vivre; qui a été chargé de chaînes impies, et que personne n'a défendu. Plus tard vous apprendrez ses supplices, ses sacrifices et ses vertus. A votre âge vous ne supporteriez pas ces récits désolans : vos cœurs sont trop bons et leurs mouvemens trop généreux.

---

(1) L'affreuse exécution de Cronstadt eut lieu en face même d'une église.

VIII.

Chers enfans, vous voudriez voir déjà le terme des vengeances du czar. Avant que dans son cœur surgisse une pensée clémente, nous verrons le front d'une nuit orageuse briller des couleurs de l'arc-en-ciel ; nous verrons un nuage chargé de foudres répandre une douce rosée. Les vœux de votre innocence ne parviendront pas jusqu'à lui ; et déjà son ange l'a abandonné, il pleure sur lui au sein des demeures éternelles. Votre prière ne parviendra pas à son cœur. Tel le rayon brûlant du soleil se brise contre le pic décharné, telle la goutte de rosée printanière tombe sur la cime glacée des Alpes et se glace elle-même.

IX.

Aimables enfans, nos amis chéris! grandissez pour la gloire de votre patrie. Que le ciel la préserve à jamais et de la honte de l'esclavage et des fureurs d'une liberté effrénée ; que l'amitié de la Grande-Bretagne devienne l'égide de la Pologne. Vous accomplirez les vœux de vos mères. Le premier rayon de l'aurore fait prévoir la beauté du jour qui la suivra ; le bouton fait deviner la couleur de la fleur. Priez Dieu de nous armer de courage pour supporter notre infortune. Priez Dieu pour nous, enfans pleins d'innocence et de candeur, car le czar arrache le peuple polonais de ses autels ; car le czar détruit nos sanctuaires et assassine nos prêtres et nos pasteurs !

CHRONIQUE POLONAISE.

Notre journal aurait dû commencer avec l'émigration. Nous avons exposé les motifs qui ont retardé jusqu'ici cette entreprise. L'ardent désir qui nous porte à servir la noble cause à laquelle nous nous sommes voués ayant enfin triomphé des obstacles, nous allons donner le premier article de la chronique polonaise, en reprenant la série des événemens à partir de la chute de Varsovie. Nous les conduirons dans une narration succincte jusqu'au mois qui voit notre journal paraître pour la première fois. Plus tard nous nous proposons de donner dans chaque numéro une revue du mois passé, et nous tâcherons de n'enregistrer que des faits positifs, en nous empressant de rectifier les nouvelles sur lesquelles nous aurions été involontairement induits en erreur.

CHRONIQUE POLONAISE

DEPUIS LA CHUTE DE VARSOVIE JUSQU'AU 1er JUILLET 1833.

Le 8 septembre 1831 vit la capitale de la Pologne livrée au maréchal Paszkiewicz par une capitulation qui n'a été, ni légalement signée au nom de l'armée polonaise, ni fidèlement observée par les Russes. La chute de

Varsovie laissait encore à la cause de l'indépendance soixante mille défenseurs. Néanmoins, la pénurie des moyens de subsistance, le manque de munitions de guerre, la défection du général Krukowiecki, chef suprême civil et militaire de la nation, le découragement produit par la reddition de la capitale et par l'occupation de la plus grande partie du pays, enfin le grand éloignement des corps détachés qu'on avait trop disséminés, toutes ces causes, agissant de concert, paralysèrent l'énergie des forts et décidèrent l'hésitation des prudens. L'armée cessa de combattre; mais, loin de se soumettre à l'ennemi, quoique séparée en trois divisions éloignées l'une de l'autre et placées sous les ordres des généraux Rybinski, Romarino et Rozycki, elle quitta toute entière le royaume et s'abandonna à la générosité des gouvernemens voisins (1). L'appel de la confiance ne fut point apprécié; les Polonais furent désarmés, le matériel militaire livré à la Russie, les hommes forcés, avec plus ou moins de violence, à rentrer sous le joug. Une très petite partie échappa à ce sort cruel; la plupart des sous-officiers et soldats furent refoulés dans la Pologne asservie. Mille hommes parvinrent à passer en France; mille autres expient encore leur confiance dans les casemates prussiennes. La majorité des officiers eut la liberté de quitter l'Autriche et la Prusse, et vint chercher refuge en France, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique. Les Polonais non militaires, députés, membres du gouvernement, fonctionnaires, etc., partagèrent l'exil des

---

(1) Le général Romarino, le 16 septembre; Rozycki, le 28 septembre; et le général Rybinski, le 4 octobre.

braves. Dès lors nous voyons la nation Polonaise partagée en deux sections très inégales en nombre, mais également intéressantes pour l'observateur impartial : l'une restée en masse attachée au sol natal, ou transportée dans les déserts de l'Asie ; l'autre, de sept mille individus, formant l'émigration : l'une silencieuse, muette, morte en apparence, mais forte, digne et grande au sein même de l'oppression et de la misère ; l'autre libre, ne vivant que d'une idée, ne rêvant que la patrie et l'espoir de la voir affranchie, mais pauvre, errante, exposée à toutes les vicissitudes de l'exil. Offrons à nos lecteurs, dans un tableau précis et fidèle, les destinées de la *Pologne soumise* et celles de la *Pologne proscrite*. Présentons l'une et l'autre dans leurs rapports avec son oppresseur et avec l'Europe.

I. — POLOGNE SOUMISE.

La fortune des armes a souvent décidé du sort des nations contre les lois de la justice. Le monde a souvent vu les causes les plus belles succomber et périr ; mais, depuis l'établissement du christianisme, nous n'avons vu que très rarement le vainqueur abuser de la victoire, comme il était réservé à notre siècle de le voir faire à l'empereur Nicolas. Quelle que soit la manière dont on veuille envisager le droit de résistance à l'oppression, toujours est-il que les Polonais se sont levés en masse pour revendiquer leurs droits ; que les hommes qui ont figuré dans cette lutte mémorable ont déployé le caractère le plus noble, un courage héroïque, un désintéressement et un dévoûment sublimes ; enfin que la nation Polonaise, qui a couru aux armes, avait le

souvenir d'une existence indépendante et honorable de dix siècles, attestée par l'histoire, et que quarante années de malheurs et d'oppression ne pouvaient lui faire oublier. Ces considérations, toutes graves qu'elles soient, n'ont pu engager l'empereur Nicolas à user de clémence. Maître du pays, libre de tout empêchement de la part des puissances étrangères, pouvant faire tout ce qu'il voulait, pouvant être magnanime de son propre mouvement, il préféra, pour le triste plaisir de la vengeance, considérer et traiter la nation comme une bande de pertubateurs, leurs nobles chefs comme de vils brigands, et toute la Pologne comme un faubourg révolté. Ce parti une fois pris, il ne lui resta que la voie des rigueurs. L'empereur Nicolas s'y jeta de toute la force de son caractère froid et haineux, et la paix fut nouée dans le sang et dans les larmes. Hors d'état dans ce moment de reprendre la lutte, et ne pouvant que se replier sur elle-même, la Pologne se voile et se tait, et laisse parler pour elle les tristes annales de ses souffrances. Que les faits qu'elles dénoncent, proclamés par les réfugiés, incessamment répétés par la presse de toutes les nations, reproduits par le pinceau et le burin, perpétués dans les traditions et les chants populaires, concourent à stigmatiser l'oppresseur et à susciter un jour des vengeurs aux victimes. Enregistrons ces faits avec fidélité, au profit de l'histoire, de la justice, de l'humanité!

I. RIGUEURS DU GOUVERNEMENT RUSSE.

A. *Année* 1831.

Deux jours après l'entrée des Russes à Varsovie, un

acte d'amnistie est proclamé (1), en vertu duquel l'oubli du passé est promis à tous ceux qui se soumettraient au pouvoir du vainqueur. Trois jours après, un député de la diète, Xavier Sabatyn, est arrêté par suite de sa participation aux événemens de la guerre, et déporté.

Bientôt on proclame la défense de toute conversation sur la politique, sous peine d'emprisonnement (2).

L'empereur Nicolas avait, pendant tout le temps de la guerre, réitéré ses assurances à l'Europe qu'il ne voulait pas s'attaquer au royaume de Pologne, et qu'il se bornerait à revendiquer ses propres droits. Pour prouver que la victoire disculpe de l'infidélité, dès la prise de Varsovie, il fit dépouiller le château des rois de tous ses ornemens, de ses objets d'art, de ses souvenirs, changer les salles des deux chambres de la diète en casernes de soldats, enlever et transporter à Pétersbourg l'acte original de la charte de 1815, octroyée et signée par son prédécesseur et jurée par lui. Enfin il donna au maréchal Paszkiewicz le titre de prince de Varsovie (3), le tout pour bien faire voir que Varsovie cesserait d'être la capitale d'un royaume distinct, et qu'elle n'allait devenir que le chef-lieu d'une province de l'empire.

Tandis qu'à Varsovie l'on foulait ainsi les traités aux pieds, l'humanité n'était pas plus respectée dans les provinces Lithuaniennes et Russiennes. L'empereur Nicolas accorda au maréchal Sacken le pouvoir de créer

---

(1) 10 septembre.

(2) 19 septembre.

(3) 16 octobre.

des commissions militaires pour juger les insurgés (1). Il l'autorisa en même temps à ratifier et à porter des décrets de bannissement, de confiscation, de condamnation aux mines, et même de mort. Ceux des décrets du maréchal Sacken qui ont été présentés à l'approbation suprême ont quelquefois été aggravés par l'empereur, comme cela a eu lieu avec le prince Roman Sanguszko, dont la condamnation aux travaux perpétuels a été aggravée par un ordre impérial qui prescrivait au condamné de faire la route de Sibérie *à pied*.

Un grand nombre de citoyens notables, parmi lesquels on distingue des adolescens, des vieillards sexagénaires, des prêtres, ont été ainsi enlevés à leurs foyers, dégradés et transportés en Sibérie. On joignit souvent l'insulte à la cruauté; témoin le décret porté contre le vieux abbé Sierocinski (2), où il est dit : « Considérant que le coupable est d'un âge très avancé, il est condamné à la perte de ses titres de noblesse, de sa fortune, et à un bannissement perpétuel en Sibérie. »

Zamosc fut le dernier point du royaume à se soumettre aux armes russes. La garnison se rendit au moyen d'une capitulation signée par le général Kaisaroff et approuvée par le général Rudiger. On y stipula une amnistie et un libre retour aux foyers pour tous ceux qui se rendraient. Peu de jours après la sortie et le désarmement, on s'empara des soldats, on les chargea de chaînes, et on les déporta dans le fond de la Russie.

---

(1) 3 novembre 1831.
(2) 29 janvier 1832.

La soi-disant petite noblesse ou la *gentry* polonaise avait pris la part la plus active à la guerre de l'indépendance. L'empereur, malgré ses décrets d'amnistie, ravit par un ukase les titres et les droits (1) à tous ceux qui, faute de moyens pécuniaires, n'avaient pas encore pu obtenir de l'autorité supérieure la confirmation de leurs documens. Les gentilshommes furent ainsi assimilés aux paysans, qui, comme on sait, ne jouissent pas en Russie des droits de l'homme; et ils purent, en conséquence et d'autant plus facilement, être forcés à prendre du service comme simples soldats, ou bien déportés en Sibérie.

Les provinces lithuaniennes et russiennes avaient leurs priviléges, leur législature, et plusieurs formes distinctes d'administration. Un ukaze de l'empereur (2) les en priva totalement, en statuant que dorénavant les lois et réglemens russes régiraient exclusivement les provinces.

On voulut détruire jusqu'aux signes extérieurs de nationalité, et l'on substitua la cocarde russe à la cocarde polonaise. (3)

Un nouvel acte d'amnistie fut publié à Varsovie vers la fin de novembre (4). Cet acte n'est remarquable que par les exceptions qu'il renferme et par les résultats qui le suivirent de près. Les exceptions portent *sur les auteurs de la révolution du* 29 *novembre*, qui n'auraient rien produit si toute la Pologne ne se fût ralliée au drapeau national; *sur les membres du gouvernement*, terme vague

(1) 31 octobre.
(2) 9 novembre.
(3) 24 novembre.
(4) Celui du 2 novembre.

qui pouvait faire condamner, selon qu'on voulait l'interpréter, cinq, sept, ou deux cents individus; *sur les députés qui ont contribué à l'acte de déchéance*, terme manquant également de précision, puisque l'universalité des membres des deux chambres présens à Varsovie avait voté et signé cet acte; *et sur les assassins de la nuit du 15 août*, rapprochement aussi absurde qu'injuste, puisqu'il confondait dans une exception commune et les nobles héros de la plus sainte des causes, et les vils criminels qui l'ont déshonorée. Les résultats de l'amnistie furent que toutes les maisons d'arrêts se remplirent tellement de prisonniers qu'elles ne purent contenir tous ceux qu'on amenait des provinces, et qu'on fut obligé de reconstruire en cachots deux cloîtres de Varsovie, celui des Carmes et celui des Dominicains, qui avaient déjà servi à cet usage pendant l'administration du grand duc Constantin. Bientôt on y écroua deux patriotes illustres, Vincent Niemajowski, un des cinq membres du gouvernement national, et le comte Olizar, sénateur castellan, avec une foule d'autres martyrs de la cause nationale.

Rien ne servit à mieux prouver la vengeance de l'empereur Nicolas, que l'ordre qu'il donna de fermer simultanément l'université de Varsovie et tous les cercles supérieurs du pays; cet ordre fut exécuté sur-le-champ (1).

L'année ne finit pas sans un nouveau fait d'injustice et de cruauté. La triste Pologne eut des deux côtés de ses frontières, au nord comme au sud, le spectacle douloureux (2) de ses malheureux défenseurs, soldats et

---

(1) Fin de novembre.

(2) Fin de décembre.

sous-officiers, si vaillans, si devoués, naguère vainqueurs dans tant de combats renommés, aujourd'hui désarmés, violemment poussés sur le sol asservi, livrés aux Russes, puis enchaînés par ces derniers, traînés jusqu'au fond de l'empire, enfin forcés d'entrer au service dans les régimens moscovites.

B. *Année* 1832.

Les souffrances des militaires polonais se prolongèrent au delà de l'année 1831. Au mois de février une nouvelle avanie fut faite à toute l'armée polonaise. La croix du *Mérite militaire* fut déclarée être une décoration russe (1), et l'on aperçut bientôt ce signe d'honneur des braves défenseurs de la patrie, qui avait brillé sur la poitrine de Kosciuszko, de Poniatowski, de Dombrowski, qui orne encore aujourd'hui celle de Kniaziewicz, et que la patrie reconnaissante avait décernée aux héros de Grochow, Wawer, Iganie, Stoczek et Ostrolenka (2), donnée comme dépouille opime aux Russes qu'ils avaient vaincus.

Le mois de février ne se passa point sans faire connaître à la Pologne et à l'Europe étonnée que l'empereur Nicolas avait résolu de violer d'un trait de plume tous les actes de son prédécesseur et son propre serment: un ukase fut publié, qui, sous le titre de statut organique (3), imposa à la Pologne, en place de la Charte de

---

(1) 1er février.

(2) Voyez la brochure intitulée : *Moskale w Warszawie*, par Etienne Witwicki, page 73.

(3) 26 février.

1815, un réglement arbitraire qui détruisit toutes les conséquences des stipulations de Vienne, toutes les franchises nationales. D'après ce statut, le royaume est déclaré partie intégrante de l'empire russe; la cérémonie du couronnement royal est abolie; l'armée polonaise cesse d'exister; les hommes recrutés en Pologne doivent servir dans l'armée russe; des Russes peuvent occuper des fonctions en Pologne; les juges sont déclarés amovibles; la peine de la confiscation est rétablie; les Polonais sont astreints à payer des impôts au profit de l'empire; les lois générales et celles de finances sont discutées et statuées par le conseil d'empire à Pétersbourg; le ministère de l'instruction publique est supprimé; puis on finit par déclarer que les dispositions du statut peuvent être modifiées et changées à volonté (1).

Depuis le mois de février jusqu'au mois de mai, il s'opéra à Varsovie une spoliation des plus cruelles. Des commissaires envoyés de Pétersbourg eurent ordre d'enlever toutes les bibliothèques publiques, les cabinets et les musées et toutes les collections d'art et de sciences. Cet ordre fut ponctuellement exécuté, et Varsovie perdit toutes ses richesses littéraires. On alla plus loin encore, et on s'empara des propriétés de la *Société des amis des sciences*, institution privée qui avait survécu à plusieurs tourmentes et que l'empereur abolit plus tard par un décret aussi injuste que singulièrement motivé (2).

---

(1) Voyez, pour plus de détails, la brochure intitulée : *Pologne province russe;* Paris, imprimerie de Guiraudet, 1832.

(2) Le décret est du 6 avril. Il y est dit entre autres : « S. M. l'empereur ne peut reconnaître la solidité des argumens présentés.....

Les rigueurs de l'empereur Nicolas se développèrent bientôt par un acte si cruel que l'on pourrait n'y pas croire, si le texte des ordonnances, avec leurs dates précises, n'était là pour dissiper tous les doutes (1). Nous voulons parler de l'enlèvement des enfans, que l'on captura au nombre de 800, et que l'on transporta en Russie dans la vue de les y faire élever dans la langue et dans la religion russes, en dépit de toutes les réclamations des parens. Cet acte donna lieu aux scènes les plus déchirantes, et entre autres à l'infanticide commis par une mère sur son propre enfant (2).

La publication du statut organique du 26 février fut suivie de l'installation d'un soi-disant conseil d'administration, chargé de procurer l'exécution du nouvel ordre de choses (3). Il fut composé de Russes et de deux renégats polonais. L'empereur Nicolas en confia la présidence et la direction au prince de Varsovie.

---

savoir que ladite société... s'est occupée uniquement de recherches littéraires; car ses principaux membres, comme le prince Czartoryski et Niemcewicz, furent des plus actifs lors du renversement de l'ordre dans le royaume; et il y avait *sans doute* parmi les agitateurs beaucoup d'autres membres de cette société *qui sont inconnus* à S. M. Ces raisons sont suffisantes aux yeux de S. M. pour que la société littéraire de Varsovie ne doive plus être considérée comme existante... »

(1) Ordre de l'état-major général impérial du 19 février. Ordre du maréchal Paszkiewicz du 24 mars. Arrêté du conseil d'administration du 10 avril.

(2) Voyez les brochures : *Nouvelles de la Pologne*, juillet 1832, bureau de la Revue Encyclopédique; *La Nationalité détruite*, Bossange 1832; *Quelques mots sur l'état actuel de la Pologne*, Guiraudet, 1832.

(3) 25 mars.

Après avoir ainsi détruit toutes les libertés, toutes les garanties nationales, on voulut légaliser ces actes par un simulacre d'adhésion de la part des habitans, et on expédia de force une députation qui eut ordre d'aller de Varsovie à Pétersbourg remercier le gouvernement russe des bienfaits qu'il avait répandus sur la Pologne (1).

Si les Polonais étaient opprimés et persécutés de toute manière, les juifs, en revanche, pour prix des services rendus à la Russie pendant la guerre, furent ouvertement protégés et récompensés. L'empereur Nicolas leur fit restituer le droit de débiter les eaux-de-vie, dont ils n'avaient fait usage que pour démoraliser et appauvrir les cultivateurs. Il leur fit, de plus, donner un secours de deux cent mille florins (2).

Bientôt parut un acte de rigueur dont l'Europe civilisée n'offre point le pareil. L'empereur Nicolas ordonna de transporter forcément cinq mille familles de gentilshommes polonais, propriétaires de la Podolie, sur la ligne du Caucase, pour en faire des Cosaques, ordre qui devait être étendu aux autres provinces polonaises, mais que l'horreur qu'il produisit fit contremander plus tard (3).

Une chose, seul souvenir de leurs anciens priviléges, était encore restée aux Polonais des provinces Russiennes et Lithuaniennes : c'était l'usage de la langue de leurs aïeux dans tous les actes de la vie civile. Ce dernier caractère de nationalité ne résista point à l'esprit de des-

---

(1) 13 mai.

(2) 5 avril.

(3) 9 avril.

truction de l'empereur. Il ordonna par un ukase (1) que dorénavant la langue russe serait substituée dans les tribunaux à la langue polonaise.

Il n'est pas vraisemblable que les Russes aient pu croire à la reconnaissance des Polonais si cruellement maltraités par eux, et cependant ils exigèrent des manifestations de joie, des fêtes et des illuminations. Comme on leur refusait quelquefois ces signes extérieurs d'allégresse, il parut un ordre de la police (2) qui déclara que l'illumination des maisons ne dépendrait plus du bon plaisir de leurs propriétaires, qu'elle devait être exécutée par ordre, sous peine d'une amende de 50 florins pour chaque croisée non éclairée.

Tandis qu'on ordonnait ainsi des réjouissances forcées, l'Europe apprit avec horrreur trois faits qui seuls donnent la mesure des souffrances de la Pologne. C'est le supplice des soldats polonais à *Cronstadt*, à *Janow* et à *Berdyczew :* à Cronstadt, où douze soldats furent fustigés à mort pour avoir refusé de prêter le serment de fidélité à l'empereur, prince étranger pour eux (3); à *Janow*, où d'autres soldats polonais furent pour le même fait immolés à coup de verges au pied du monument érigé à la mémoire de Kosciuszko ; à Berdyczew, enfin, où quatre militaires polonais, envoyés en Sibérie, évadés et repris, expirèrent sous le knout, en présence du général russe qui avait ordonné leur supplice.

Par suite de l'administration distincte accordée par

---

(1) 1er juin.

(2) 8 septembre.

(3) 16 octobre.

le traité de Vienne au royaume de 1815, le commerce polonais avait obtenu des garanties dont il s'était ressenti avantageusement. Cet état de choses ne pouvait durer; et la même main qui déchira la Charte, qui viola les stipulations les plus solennelles, qui décima la population polonaise, qui prit à tâche de flétrir jusque dans son germe l'esprit de sa nationalité, cette même main voulut encore appauvrir le pays et l'exténuer, sinon l'avilir par la misère. C'est dans cette vue que l'empereur Nicolas priva le royaume de ses franchises commerciales en élevant le tarif des droits de douane (1), ce qui amena bientôt le résultat qu'il était facile de prévoir. Un coup mortel fut porté à toutes les fabriques du pays. Les entrepreneurs firent faillite; les ateliers se vidèrent, et une foule d'artisans, pour la plupart étrangers, séduits par des agens russes, passèrent en Russie en abandonnant la triste et malheureuse Pologne qui, dans des temps plus prospères, leur avait offert appui et asile.

C. *Année* 1833.

L'année commenca par un ukase (2) qui traduit les Polonais non amnistiés de la seconde catégorie, c'est-à-dire les auteurs de la nuit du 15 août, par devant les tribunaux ordinaires. Une demi-année s'est passée depuis, et nous n'avons pas encore de résultat de cette disposition. Si on la compare à l'ordre dont nous parlerons incessamment, celui qui crée les commissions militaires

(1) 23 décembre.

(2) 11 janvier.

que l'on a vu être bien plus expéditives, on est tenté de croire que les assassins du 15 août ne sont mis en jugement que pour la forme et par pudeur, tandis que la procédure la plus sévère et les châtimens les plus rigoureux sont réservés aux vrais héros de la nation.

Bientôt la Pologne fut dans le cas de concevoir de quelle nature seraient les faveurs du gouvernement russe, si jamais il voulait ralentir ses rigueurs. Il a été parlé ci-dessus de l'ukase du 31 octobre 1832, qui frustre la noblesse polonaise indigente de ses titres et de ses droits. Il parut un nouvel ordre impérial (1), en vertu duquel les gentilshommes pauvres employés au service de la poste en qualité de postillons, de courriers, seraient exempts de l'obligation de produire la confirmation de leurs titres de noblesse s'ils s'engageaient à rester pendant vingt ans dans le service auquel ils étaient attachés, et *s'ils cédaient à jamais la propriété de leurs enfans à l'administration des postes*.

Les journaux qui paraissent à Varsovie sous le bon plaisir de la censure font connaître la manière dont la Russie veut faire envisager à l'Europe la question polonaise. C'est ainsi que le *Courrier* de Varsovie (2), dans un article intitulé : *Les révolutions et les unions de pays*, établit en thèse qu'il faut considérer la tentative des Polonais de se séparer de la Russie, comme celle de l'*Irlande* de rompre avec l'Angleterre, et celle de la *Caroline* de briser avec les États-Unis d'Amérique. Sans entrer ici dans

---

(1) Il faut voir, pour le croire, la Gazette d'Etat de Prusse du 15 février 1833.

(2) 10 mars.

une polémique inutile et inopportune, nous nous bornerons à observer que cet article, comme plusieurs autres pareils, prouve que les gouvernemens les plus arbitraires et les plus puissans sont forcés de respecter jusqu'à un certain point l'opinion publique, puisqu'ils exposent devant son tribunal les titres qu'ils croient avoir et les droits qu'ils réclament. Nous, défenseurs, devant ce même tribunal, d'une cause en souffrance, mais juste et sacrée, puisons dans cette considération un nouveau motif de zèle, de persévérance et d'espoir que tôt ou tard le succès viendra couronner nos efforts.

Il était encore un coin de la Pologne où les stipulations de Vienne, quelque imparfaites qu'elles fussent dans leur origine, subsistaient comme simulacre d'une existence nationale. C'était Cracovie, ce mausolée élevé à l'antique splendeur du royaume. On sait que l'établissement de ce petit état et sa constitution avaient été stipulés dans l'acte général du congrès signé par les représentans de toutes les puissances contractantes, et nommément par ceux de la France et de l'Angleterre, qui néanmoins ont négligé d'y envoyer des consuls. La Russie trouvait l'administration de ce pays trop libérale; et, ne s'associant que les deux états voisins, *elle résolut de donner au gouvernement actuel de Cracovie une autre organisation.* Ce changement s'effectua par *des commissaires* qui achevèrent bientôt *un travail* aussi *difficile qu'important*, ainsi que le prouve l'acte publié à Cracovie le 23 mars dernier, et signé par les seuls envoyés commissaires d'Autriche, de Prusse et de Russie.

Tandis qu'on détruisait ainsi le dernier refuge de la nationalité, que les tombes des rois de Pologne avaient

abrité jusque là, on s'occupait, à Varsovie, d'un projet bien digne d'un gouvernement élevé sur les cadavres et les ruines. On y publiait un arrêté qui réglait le poids des chaînes dont les prisonniers devaient être chargés, à sept livres pour les hommes, à *six livres pour les femmes*. L'arrêté porte, de plus, que les prisonniers en simple prévention ne devront plus, *en général*, être chargés de chaînes (1).

Un nouvel article politique parut, dans les feuilles officielles de Pétersbourg (2), sur la *situation actuelle de la Pologne*. C'était un nouveau document de la foi punique de son auteur. Elle est heureusement trop connue pour que des assertions, démenties par tous les organes de l'opinion, puissent s'accréditer.

Vers la fin d'avril, l'empereur Nicolas se décida enfin à relâcher les officiers supérieurs et généraux polonais qui, malgré les assurances de l'amnistie, avaient été traînés dans le fond de la Russie. L'ukase qui ordonne leur mise en liberté (3) annonce des exceptions, et déclare comme non admis à la jouissance de cette faveur impériale *ceux qui ont pris service dans l'armée moscovite*, bien malgré eux sans doute; *les deux généraux*, spécialement nommés, *Krukowiecki et le prince Radziwill*, que l'on place dans la même catégorie, tandis qu'ils

---

(1) Voyez l'arrêté du conseil d'administration de Varsovie, consigné dans le *Mercure de Souabe*.

(2) Voyez le *Dziennik Powszechny* du 18 avril, nº 104. Voyez les *Souvenirs historiques*, nº 5, page 170, qui contiennent des observations où la simple vérité est opposée à la mauvaise foi la plus insigne.

n'ont rien de commun entre eux, si ce n'est cependant d'avoir trop facilement cru à la parole impériale; *quinze officiers et autres individus qui sont en jugement pour des délits commis en Russie*, c'est-à-dire pour avoir voulu se soustraire à une captivité aussi injuste que cruelle.

Pour faire mieux apprécier ce tableau de la prospérité renaissante du royaume, présenté dans l'article officiel cité plus haut, la feuille gouvernementale de Varsovie publie (1) un ukase du 23 avril qui statue que, *vu les faux bruits que des mal intentionnés répandent en Pologne*, les crimes d'état seront dorénavant jugés dans ce pays par des commissions militaires. L'ukase impérial confie d'ailleurs au maréchal Paszkiewicz la composition de ces commissions, la mise en jugement des prévenus et la confirmation des sentences.

Pour soutenir un gouvernement arbitraire et cruel, il faut augmenter la force militaire: voilà pourquoi on publia presque à la fois l'ordre de lever quatre recrues sur mille habitans dans les provinces de Volhynie, Wilna, Grodno, Bialystok, Kiiow et Podolie (2).

Au commencement de mai, le maréchal Paszkiewicz tint un lit de justice solennel pour l'installation du nouveau conseil-d'état. Dans une allocution d'apparat tenue par le maréchal (3), il dit que ce conseil remplacerait dorénavant le pouvoir législatif. Cette assertion ne coïncide pas avec les dispositions du statut organique qui régit le royaume. On sait que, d'après ce statut, c'est

(1) 9 mai.

(2) 15 avril.

(3) 11 mai.

l'empereur qui fait les lois, après avoir pris l'avis de ses hauts fonctionnaires russes. Les fonctions législatives du soi-disant conseil-d'état de Pologne se borneront donc à présenter d'humbles observations à l'agrément du conseil impérial russe siégeant à Pétersbourg, et cela encore dans le cas où le maréchal, selon son bon plaisir, voudra bien les admettre.

Ce qui est beaucoup plus positif que les attributions du conseil d'état de Varsovie, c'est le malheur, c'est la misère de tous les Polonais qui ont pris part à la guerre d'indépendance. Les feuilles officielles de Russie et de Pologne (1) sont remplies d'actes authentiques qui prouvent le grand nombre de victimes et la masse des biens confisqués. Les journaux allemands, anglais et français, y compris même le Moniteur, ont répété ces actes, qui seuls démontrent suffisamment l'état prospère du pays et la douceur du gouvernement qui le régit. Une estimation très vraisemblable fait monter les profits du fisc russe, provenant des confiscations opérées dans la seule province de Volhynie, à la somme de 24 millions de francs (2), somme qui, si l'on y ajoute les confiscations faites en Podolie, à Kiiow et en Lithuanie, dépasse le total de 80 millions.

L'empereur Nicolas mit le comble à toutes les rigueurs exercées en Pologne par une persécution dirigée avec suite et système contre la religion catholique professée

---

(1) Voyez entre autres le *Dziennik Powszechny* des 20 et 27 avril.

(2) C'est-à-dire : en biens fonds 22,418,000 francs.

en biens fonds	22,418,000	francs.
en capitaux..	1,717,812	
Total.....	24,135,812	francs.

par la presque totalité des Polonais. Nous comptons, dans un article à part, communiquer à nos lecteurs les détails qui nous sont parvenus à cet égard, en nous bornant aujourd'hui à consigner que ce système a été successivement développé par des dispositions législatives, par l'abolition de plus de quatre-vingt-dix couvens et églises catholiques que l'on a enlevés au culte national pour les donner au culte grec-russe (1); par la spoliation des mêmes églises, par les traitemens les plus sévères et les plus cruels exercés contre les prêtres polonais; enfin, par des mesures de rigueur et de corruption employées envers les communes catholiques pour les séduire, les engager ou les forcer à quitter la croyance de leurs pères et à embrasser la religion de leurs oppresseurs.

2. *Réaction dans le pays.*

Tant et de si graves atteintes portées à l'honneur et à la dignité de la nation, à ses opinions et à ses croyances, à ses intérêts les plus chers, à sa prospérité physique et morale, ne purent que produire une réaction dans les esprits. La masse resta calme à la vérité, mais une douleur profonde s'empara de tous les cœurs. Elle se manifesta par la retraite de presque tous les propriétaires dans leurs manoirs ruraux, par le silence des lieux publics, par le dégoût pour toute espèce de réjouissances, par le courage des femmes à s'y refuser constamment, par cette force de résistance sourde et inerte qui, sans donner encore lieu à une explosion, la prépare, la rend possible.

Cependant, dès l'année 1832, on vit déjà quelques

---

(1) 5 juillet 1831.

symptômes de désespoir : témoins, entre autres, ces paysans du palatinat de Sandomir, qui, pour échapper au recrutement forcé, se groupèrent et passèrent par bandes en Gallicie.

Une réaction semblable s'est fait voir dans une école de Volhynie, à Krzemieniec, où la défense des études historiques et de la langue nationale donna lieu à une association parmi les étudians dans le but de remplacer les leçons prohibées par un enseignement mutuel secret. L'association fut découverte, et la plupart des écoliers condamnés à servir comme simples soldats dans l'armée russe.

Les événemens récens qui ont eu lieu dans le royaume de Pologne sont trop rapprochés pour que nous puissions en donner une relation aussi fidèle et aussi détaillée que nous le désirerions; il est vrai, néanmoins, que des corps de partisans, organisés dans les forêts, se sont simultanément montrés en avril et mai dernier dans les palatinats de Kalisz, Cracovie, Lublin, Sandomir et Plock, ainsi que dans plusieurs districts de la Lithuanie. Partout ils ont signalé leur présence par les pertes qu'ils ont fait éprouver aux forces russes cantonnées dans les environs. La terreur qu'ils inspirent doit être grande, si l'on en juge par les nouveaux actes de rigueur exercés envers ceux qui tombent entre les mains des oppresseurs. La cause polonaise voit ainsi s'augmenter le nombre de ses héros-martyrs. Faibles en nombre et presque désarmés, ils se sacrifient pour alimenter dans les cœurs le feu sacré de l'amour de la patrie, pour constater l'existence de la nation et de ses droits. Ils savent tous le sort qui les attend; ils savent que c'est la mort au champ de bataille ou la mort sur

l'échafaud; et cependant ils ne reculent point, sûrs qu'ils sont que, témoignages irrécusables de leurs efforts patriotiques, leurs cadavres feront naître des vengeurs.

Consignons avec respect les noms des martyrs suppliciés par les Russes. Ce sont *Antoine Olkowski*, sous-officier du 4e de ligne; *Joseph Kurziamski*, sous-officier du 9e lancier; *Blaise Przeorski*, sous-officier fusillé à Varsovie (1); c'est *Eustache Raczynski*, dont la condamnation à mort a été commuée en celle des travaux forcés dans les mines, avec fustigation; c'est *Dziewicki*, chef de l'expédition, qui s'est empoisonné pour se soustraire au sort qui l'attendait; ce sont *Antoine Karczewski*, sous-lieutenant, *Alexandre Plenkiewicz*, soldat, *Jeseph Dawidowicz*, *Michel Jakubowski*, morts du supplice de Riégo, les deux premiers à Lublin (2), les deux derniers à Borowo (3). C'est *Joseph Berini*, sous-officier, dont la condamnation à mort a été commuée en celle des travaux forcés et de la fustigation; c'est *Wolowicz*, mort du même supplice à Grodno; c'est enfin cette victime intéressante, *fille* d'un propriétaire honorable en Pologne, qui, pour avoir fourni des vivres aux insurgés cachés dans les bois environnans, vient d'être condamnée à un emprisonnement de deux ans, et à être *fustigée* tous les mois; décret qui a été immédiatement suivi de la mort de son père.

3. INTERVENTION DES GOUVERNEMENS ET SYMPATHIES NATIONALES.

Le mot d'intervention paraît avoir été créé pour ac-

---

(1) 7 mai.

(2) 22 mai.

(3) 23 mai.

cabler la Pologne. Toutes les fois qu'il s'agissait de nuire à ses intérêts, l'*intervention* était promise aux voisins ennemis de la Pologne. Quand, d'un autre côté, une cause sympathique semblait appeler des gouvernemens libéraux au secours d'une nation généreuse, la *non-intervention* était là pour disculper l'apathie et l'abandon. Mais ne sortons pas des bornes que nous nous sommes prescrites. Voyons ce que les puissances ont fait ou tenté de faire pour la Pologne soumise, depuis la chute de Varsovie.

A. France.

AA. *Intervention du gouvernement.*

Un voile épais couvre les représentations faites par la France en faveur de la Pologne. Aucun acte public n'a paru à cet égard depuis le 8 septembre 1831, si ce n'est les explications données par le ministre aux chambres. Trois sessions se sont suivies dans l'intervalle qui embrasse notre chronique, et deux ministères. La session de 1831, celle de 1832 et celle de 1833. Le ministère de Casimir Périer, depuis le 13 mars 1831, et celui du maréchal Soult, depuis le 14 août 1832.

Session de 1831.

La session de 1831, commencée le 23 juillet 1831, et terminée le 21 avril 1832, donna lieu six fois à des discussions relatives à la cause polonaise. La *première fois,* à l'occasion de l'adresse en réponse au discours du trône; la *seconde*, à l'occasion des pétitions présentées en faveur de la Pologne; la *troisième*, à la nouvelle de la prise de Varsovie; la *quatrième*, lors de la discussion

du budget des affaires étrangères; la *cinquième*, à la proposition d'une nouvelle allocation de fonds pour les réfugiés polonais; enfin la *sixième*, à la proposition d'une loi d'exception contre les réfugiés étrangers.

Les adresses des deux chambres firent écho au discours du roi. Ce discours avait une phrase bienveillante pour la cause polonaise, dont l'issue n'était pas encore décidée alors. La Pologne eut dans la chambre des députés des défenseurs généreux, comme le général Lafayette et M. Bignon. L'adresse de la chambre des pairs fut adoptée à l'unanimité (1); celle de la chambre des députés par 282 voix contre 73 (2).

Des pétitions furent présentées au nombre de 9 : une par le *Comité central* polonais, présidé par le général Lafayette; une par la ville de *Metz*, et sept par l'agence catholique, au nom de beaucoup de signataires de *Paris*, de *Brena*, de *Sales* près Alby, de *Menil-Hubert*, de *Domfront* et de *Lohuce*. Elles demandaient toutes une intervention efficace pour sauver la Pologne. Après de chaleureuses allocutions du général Lafayette et de M. Bignon, les pétitions furent renvoyées au président du conseil (3).

La triste nouvelle de la reddition de Varsovie donna lieu à une vive interpellation adressée au ministre par M. Mauguin. Elle fut soutenue par plusieurs députés, et surtout par le général Lafayette. Le ministère défendit son système, et la discussion se termina par une décla-

(1) 11 août.

(2) 16 août.

(3) 10 septembre.

ration que la chambre des députés était satisfaite des explications ministérielles (1).

Lors de la discussion du budget des affaires étrangères, les généraux Lamarque et Lafayette plaidèrent vivement la cause polonaise, et développèrent de fortes récriminations contre le système suivi par la diplomatie française. Le président du conseil, MM. Guizot et Thiers défendirent l'administration. La chambre ne prit aucune décision spéciale, et passa à l'examen des détails du budget (2).

Nous parlerons ailleurs de la proposition d'une nouvelle allocation faite par le président du conseil.

Enfin le ministre de la justice ayant fait une proposition de loi (3) pour autoriser le ministère à désigner des lieux de séjour pour les réfugiés étrangers, et les faire même sortir du royaume dans le cas où le gouvernement trouverait leur présence préjudiciable à l'ordre et à la tranquillité publique, de vifs débats eurent lieu à la chambre des députés. Le projet fut combattu par les généraux Lafayette et Lamarque, ainsi que par MM. Odilon-Barrot et Garnier-Pagès. Il fut soutenu par MM. Montalivet et Guizot. Il fut enfin adopté avec un amendement proposé par M. de Sade, qui restreignit la durée de la loi à un an (4). La chambre des pairs adopta la loi à une majorité de 74 voix contre 7 (5).

(1) 22 septembre 1831.

(2) 29 mars 1832.

(3) 29 mars 1832.

(4) 9 avril 1832.

(5) 19 avril 1832.

Il résulte de tous les éclaircissemens donnés par le ministère pendant la session de 1831, et surtout par ceux du comte Sébastiani, donnés à la séance du 19 septembre 1831, que, dès l'origine de la révolution de Pologne, la France *a fait entendre à Pétersbourg des paroles conciliantes;* qu'après la bataille de Praga, *qui eut une issue malheureuse,* la nation ayant *pris une glorieuse revanche* et repris l'offensive avec avantage, dès cet instant elle se trouva *dans une situation nouvelle;* mais que la France ne pouvait oublier que la Pologne était un état méditerranéen, d'une population de trois millions et demi contre quarante; que néanmoins elle fit encore des démarches à Pétersbourg; qu'elle fit comprendre à la Russie qu'il y avait là deux questions : *l'une intérieure* et personnelle à la Russie, *l'autre européenne;* que le gouvernement français avait fait entendre que le congrès de Vienne avait créé un royaume, et que *ce royaume, de création européenne,* devait *continuer à exister;* que les explications demandées à ce sujet à la Russie ont été données par celle-ci, nettes et précises, et qu'elle avait assuré toutes les puissances *que la Pologne existerait.* Le comte Sébastiani ajoutait que, de plus, la France avait *offert sa médiation à Pétersbourg;* que cette médiation avait été acceptée; que la France avait, plus tard, *invité les grandes puissances* à concourir à ce but; mais que ces puissances n'avaient pas cru que le moment fût arrivé pour elles de se réunir à cet effet, et *qu'elles avaient décliné l'offre de la France.*

Session de 1832.

La session de 1832, ouverte le 19 novembre 1832 et close le 25 mai 1833, a également présenté des discus-

sions relatives à la cause polonaise, et nommément celle de l'adresse, celles des budgets des affaires étrangères et de l'intérieur, et celle de la prorogation de la loi exceptionnelle.

Le discours du roi ne fit, cette fois, aucune mention de la Pologne (1); la chambre des pairs garda dans son adresse le même silence (2); la chambre des députés avait placé dans le projet de la sienne une phrase bienveillante, qui, sur la motion de M. Bignon, fut renforcée et adoptée par la chambre à l'unanimité (3).

L'examen du budget des affaires étrangères donna lieu à des récriminations relatives à la Pologne, soutenues par MM. de Podenas, Salverte, Lafayette, Mauguin et Odilon-Barot, et combattues par MM. de Broglie, Guizot et Thiers, après quoi la chambre passa à la discussion des articles particuliers du budget (4).

Le ministère proposa la prorogation de la loi exceptionnelle votée le 9 avril 1832 relativement aux réfugiés étrangers. Cette prorogation fut très vivement repoussée par MM. Lafayette, de Tracy, Garnier-Pagès, Laguette-Mornay et Odilon-Barot. Elle fut soutenue par MM. de Broglie, Soult et Dupin, et adoptée à la majorité de 232 contre 118 voix (5). La chambre des pairs l'adopta également.

Enfin la discussion du budget de l'intérieur donna lieu

(1) 19 novembre 1832.

(2) 28 novembre 1832.

(3) 3 décembre 1832.

(4) 19 et 20 février 1833.

(5) 1er avril 1833.

à des débats sur la Pologne auxquels nous reviendrons plus tard.

Session de 1833.

Cette session n'offrit aucun incident relatif à la cause polonaise.

BB. *Sympathies nationales.*

La sympathie de la nation française pour la cause polonaise a été des plus vives et des plus générales. Nous nous bornerons à citer, à l'appui de cette assertion, les discussions parlementaires des deux chambres, et surtout celles de la chambre des députés; la formation du comité central polonais à Paris, présidé par le général Lafayette et composé tout entier d'amis chauds et zélés de la Pologne, dont les soins produisirent une somme de 400,000 francs employés pour la cause nationale et pour ses défenseurs ; la mémorable manifestation de la garde nationale de Paris réunie au nombre de 60,000 hommes, le 28 juillet 1831, à l'annonce d'une victoire des Polonais, qui malheureusement ne se confirma point; la douleur profonde qui s'empara de toute la population française à la nouvelle de la chute de Varsovie, et surtout celle du peuple de Paris, qui dégénéra même en voies de fait contre l'ambassade de Russie; les secours envoyés en Pologne; de généreux défenseurs qui allèrent eux-mêmes partager d'honorables périls, comme MM. le comte de Montébello, Romarino, Langermann, Gallois, Zeltner ; beaucoup de médecins et de chirurgiens qui offrirent leurs services contre les ravages du choléra ; une expédition tentée sur les côtes de la Lithuanie, etc ; enfin l'accueil

que l'on fit aux Polonais dans telle ville et telle province désignées pour leur séjour.

B. Angleterre.

AA. *Intervention du gouvernement.*

La même obscurité enveloppe les négociations de l'Angleterre en faveur de la cause Polonaise, aucun acte public n'ayant paru à cet effet. Le parlement a offert, dans l'intervalle que notre chronique embrasse, trois discussions où l'on s'est occupé de cet objet. L'une a été provoquée par le colonel Evans et n'a point eu de suite immédiate. Les deux autres ont été engagées par des motions de M. *Cuttlar Fergusson.*

Le premier débat (1) a eu pour objet l'exposition générale de l'état de la Pologne, des droits qu'elle avait à une existence politique, et de l'injustice exercée envers elle par la Russie. L'auteur de la motion a été soutenu par MM. Georges Warrender, Lebouchère, Lushington, Lord Sandon, S. Courtray, Wrangham, Hume, Forbes, Fox, Evart, Sheil, Hunt et Evans. Lord Althorp a parlé seul en l'absence de Lord Palmerston, au nom du ministère ; et, tout en déclinant la question sur ce que le gouvernement n'avait pas encore reçu d'avis officiel sur l'abolition de la charte de 1815, il témoigna néanmoins des sentimens favorables à la Pologne.

Le second débat (2) a eu un motif plus précis, celui de demander au ministère la communication du manifeste

---

(1) 18 avril 1832.

(1) 28 juin 1832.

russe du 26 février 1832, du statut organique du même jour, et d'une copie exacte de la dépêche dont l'ambassadeur anglais à Pétersbourg avait accompagné l'envoi des deux pièces susdites. M. Fergusson et la cause polonaise furent appuyés par Lord Sandon, MM. Ruthven, Beaumont, Hume et Baring. Après que Lord Palmerston eut déclaré que la chambre peut placer toute sa confiance dans le gouvernement, que le traité de Vienne est envisagé par lui sous son véritable point de vue, et qu'il était prêt à fournir tous les documens demandés, la motion passa à l'unanimité.

Un troisième débat vient d'être provoqué par M. Fergusson, qui anonça le 13 juin que pour le 9 juillet suivant il ferait la motion d'une adresse au roi pour lui demander de ne pas approuver l'état présent des choses en Pologne, et de réclamer la stricte observation du traité de Vienne. Les résultats de cette motion appartiennent à la chronique de juillet, nous la donnerons avec tous ses détails dans notre prochaine livraison.

Il appert de ce qui vient d'être relaté, que les explications du ministère anglais ont été beaucoup plus vagues que celles du ministère français. Il paraît néanmoins que l'Angleterre avait fait quelques démarches positives, et que la mission de Lord Durham semble indiquer suffisamment, quoique nous n'ayons aucun renseignement authentique sur son issue.

BB. *Sympathies nationales.*

Les sympathies de la nation anglaise pour la cause des Polonais ont commencé à se manifester plus tard que celles de la France; mais en revanche elles paraissent

avoir pris un caractère plus décisif. Nous citerons à l'appui de cette opinion, outre les débats parlementaires, la formation d'*Associations*, dites *des Amis de la Pologne*, établies dans le but d'assister la cause polonaise, savoir : celles de *Londres*, de *Hull*, dont chacune publie un écrit périodique exclusivement voué à cet objet ; celles de *Birmingham*, *Sheffield*, *Newcastle*, *Glasgow*, *Norwich*; les nombreuses réunions (*Meetings*) qui ont eu lieu dans le même but à Londres, Hull (1), Birmingham (2), Leeds (3), Manchester (4), Sheffield (5), Nottingham (6), York (7), et beaucoup d'autres villes enfin ; les pétitions couvertes de signatures nombreuses, présentées au roi ou au parlement pour obtenir une intervention efficace en faveur de la Pologne, par les villes de Liverpool, Manchester, Leeds, Hull, York, Sheffield, Nottingham, Birmingham, Norwich, Glasgow, Derby, Belper, Bridgewater, Bristol, Matlock, et Newcastle ; l'adresse du peuple anglais à la nation Polonaise, couverte de cent mille signatures (8), et présentée avec deux magnifiques drapeaux, le 25 mars dernier, par le comte Ladislas Plater, aux Polonais à Paris.

C. Allemagne.

Les gouvernemens de ce pays n'ont rien fait pour la

---

(1) 17 et 31 août 1832.
(2) 30 juillet ; 15 octobre ; 29 novembre 1832.
(3) 16 août 1832.
(4) 22 août 1832.
(5) 10 septembre 1832.
(6) 19 septembre 1832.
(7) 29 août 1832.
(8) 15 octobre 1832.

cause polonaise, mais en revanche la nation allemande a témoigné sa bienveillance de la manière la plus manifeste. On en a vu la preuve pendant tout le temps de la lutte mémorable, dans l'assistance que la cause a trouvée chez les publicistes qui se sont déclarés ses défenseurs. Mais elle s'est surtout développée lors du passage des braves débris de l'armée polonaise. Nous sommes sûrs que les Polonais n'oublieront jamais l'accueil qu'ils ont trouvé en Allemagne.

D. Hongrie.

Entre tous les pays plus rapprochés de la Pologne, aucun n'a donné autant de preuves de sympathie que la Hongrie. Qui ne se rappelle avec intérêt les adresses envoyées par le *Comitat de Bar* (1) et par celui de *Zemplin* au roi de Hongrie, pour obtenir une intervention favorable, adresses qui motivèrent un acte solennel de remercîmens de la part du gouvernement national polonais, signé par son président le prince Adam Czartoryski (2). Cet acte a été remis par une députation polonaise à un notable de Hongrie, qui, après avoir invité à cet effet beaucoup de ses concitoyens, la reçut solennellement dans son château ; des salves d'artillerie et une illumination générale accompagnèrent cette réception intéressante. Beaucoup d'autres comitats et la diète de Hongrie renouvelèrent plus tard leurs remontrances à Vienne de la manière la plus touchante comme la plus énergique.

---

(1) 4 mai 1831.

(2) 5 juillet 1831.

E. États-Unis de l'Amérique du nord.

Le peuple libre qui habite ce grand continent n'a pas été indifférent à la cause de l'indépendance de la Pologne. Il l'a manifesté par l'établissement d'un comité spécial à Paris, sur les services duquel nous reviendrons incessamment, par l'envoi de fonds pendant la lutte, enfin par les témoignages de bienveillance unanimement répétés par la presse américaine, par l'offre touchante que les élèves de l'institut de West-Point firent de deux drapeaux destinés à l'armée polonaise, et qui malheureusement n'arrivèrent qu'après la prise de Varsovie, et par la fondation de plusieurs *sociétés polonaises* comme celles de New-York et de Boston.

Ainsi la cause polonaise a trouvé des amis chez toutes les nations civilisées; l'opinion des hommes libres lui est partout acquise. Espérons que le moment viendra où la force des choses et de l'opinion publique provoqueront une intervention puissante et efficace qui fera enfin triompher une cause long-temps malheureuse, mais toujours juste et sacrée.

(La Pologne proscrite, deuxième partie de la chronique au prochain numéro).

ANNONCES.

(Le prix des Annonces est de CINQUANTE CENTIMES la ligne.)

GRANDE-BRETAGNE.

— L'Association polonaise, à Hull, a publié son *Hull Polish Record* pour le mois de juin.

Prix : 50 cent. le numéro.

On le trouve aussi chez Galignani.

— La Société des Amis de la Pologne, à Birmingham, vient de faire frapper une belle médaille en commémoration de la dernière lutte nationale polonaise.

— M. Watson, membre de l'Association polonaise, publie un recueil fort intéressant de mélodies polonaises, sous le titre de *Polish Melodies*.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE.

— Mme Putois, professeur de prononciation et de langue française, par la méthode enseignée dans la maison royale de Saint-Denis, ouvrira un cours le 1er août prochain, Rue Saint-Honoré, n° 377. Les Polonais seuls y seront admis.

On trouve chez Pihan-Delaforest, rue des Noyers, n° 37, et au bureau du *Polonais*, rue Vivienne, n° 12, une brochure intitulée *la Pologne*, par M. le marquis de la Gervaisais, où l'auteur plaide avec chaleur la cause de ce pays. Nous reviendrons sur cette brochure, qui est d'autant plus remarquable qu'elle est l'œuvre d'un écrivain connu par ses opinions légitimistes.

Le Gérant, LE MANSOIS-DUPREY.

TYPOGRAPHIE DE A. PINARD, QUAI VOLTAIRE, N° 15.

GRANDE-BRETAGNE.

— L'Association polonaise, à Hull, a publié son *Hull Polish Record* pour le mois de juin.

Prix : 50 cent. le numéro.

On le trouve aussi chez Galignani.

— La Société des Amis de la Pologne, à Birmingham, vient de faire frapper une belle médaille en commémoration de la dernière lutte nationale polonaise.

— M. Watson, membre de l'Association polonaise, publie un recueil fort intéressant de mélodies polonaises, sous le titre de *Polish Melodies*.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE.

— Mme Putois, professeur de prononciation et de langue française, par la méthode enseignée dans la maison royale de Saint-Denis, ouvrira un cours le 1er août prochain, Rue Saint-Honoré, n° 377. Les Polonais seuls y seront admis.

On trouve chez Pihan-Delaforest, rue des Noyers, n° 37, et au bureau du *Polonais*, rue Vivienne, n° 12, une brochure intitulée *La Pologne*, par M. le marquis de la Gervaisais, où l'auteur plaide avec chaleur la cause de ce pays. Nous reviendrons sur cette brochure, qui est d'autant plus remarquable qu'elle est l'œuvre d'un écrivain connu par ses opinions légitimistes.

Le Gérant, Le Maréchal-Duchesny.

TYPOGRAPHIE DE A. PINARD, QUAI VOLTAIRE, N° 15.